



Candidature 2014-2020

Pays Vichy-Auvergne

Priorité ciblée :

« En Pays Vichy-Auvergne, l'excellence partagée, devient moteur d'attractivité et de solidarité »

Pays Vichy-Auvergne
37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tel. 0470965724
Mail. contact@pays-vichy-auvergne.fr

Mai 2015



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



1.	Le territoire et sa stratégie.....	3
1.1	Diagnostic du territoire.....	3
1.2	Stratégie du GAL.....	16
2.	La gouvernance.....	18
2.1	Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie.....	19
2.2	Le comité de programmation.....	20
2.3	Le GAL, ses statuts.....	21
2.4	Le suivi et l'évaluation du dispositif.....	21
3.	Le Plan d'actions.....	23
4.	La maquette financière.....	45
5.	Le pilotage et l'évaluation.....	45
5.1	Ingénierie.....	45
5.2	Suivi.....	46
5.3	Évaluation.....	46
5.4	Communication et diffusion.....	46
	Annexes.....	47

LE TERRITOIRE ET SA STRATEGIE

1.1 Diagnostic du territoire

✓ Périmètre du GAL :



Le Pays Vichy-Auvergne :

2 920 km² à cheval sur deux départements : Allier et Puy-de-Dôme 166 communes (dont 144 communes dans l'Allier)

Une communauté d'agglomération : Vichy Val d'Allier Communauté : 23 communes, 77 367 habitants dont la ville de Vichy 25 090 habitants, 13 communes dans l'aire urbaine

7 EPCI dans l'Allier : *Pays Saint-Pourçinois (28 communes, 16 637 habitants) ; Bassin de Gannat (16 communes, 12 963 habitants) ; Varennes-Forterre (14 communes, 10 033 habitants) ; Pays de Lapalisse (14 communes, 8 829 habitants) ; Montagne Bourbonnaise (15 communes, 6 842 habitants) ; Sioule, Colettes et Bouble (17 communes, 5 401 habitants) ; Donjon Val Libre (14 communes, 4 671 habitants)

3 EPCI dans le Puy-de-Dôme : Nord-Limagne (12 communes, 8 725 habitants) ; Côteaux de Randan (8 communes, 5 377 habitants) ; Limagne Bords d'Allier (5 communes, 5 098 habitants).

Chiffres Clef :

-158 563 habitants (2010), La ville de Vichy seule 25 000 habitants, l'aire urbaine de Vichy 50% de la population totale du Pays.

- 4,75% : c'est la perte de population enregistrée par le Pays de 1968 à 1999

+2.6% sur la période 1999-2010 soit + 2 624 habitants supplémentaires (densité moyenne de 54 habitants/km²).

Le périmètre Leader 2014-2020 proposé correspond au périmètre du Pays Vichy-Auvergne. Il comprend la deuxième agglomération régionale, Vichy Val d'Allier (VVA) avec près de 80000 habitants.

Le pays s'est clairement positionné en faveur d'une candidature Leader Pays Vichy Auvergne incluant les trois villes centre Vichy, Cusset, Bellerive. Ce positionnement reflète la prise en compte de la nécessité de renforcer la dynamique rural-urbain sur le territoire.

- D'une part, on observe que le dynamisme des espaces périurbains et ruraux, s'exerce en fonction de la proximité de ce cœur urbain : effet de décongestion, pôles de services entraînant le développement des campagnes voisines...

- D'autre part, ces zones rurales et périurbaines représentent aujourd'hui un levier stratégique pour renforcer l'attractivité de l'agglomération et de ses trois villes centres. Un des enjeux majeur réside notamment dans la capacité du territoire à définir un positionnement clair vis-à-vis de la construction du Pôle Métropolitain et d'afficher une ouverture vers ses autres territoires voisins : Pays de Moulins, Pays Roannais.

Le maintien de cette dynamique passe par des projets structurants et fédérateurs capables de concrétiser cette interterritorialité.

Le Pays Vichy-Auvergne représente après celui du Grand Clermont, le deuxième en termes de population et le premier en surface. Sa situation géographique en fait sa force :

- associé au pôle métropolitain, le Pays saura jouer le rôle d'interface avec ses territoires les plus ruraux

- bordé par le Pays Roannais, et travaillant déjà depuis plusieurs années avec le syndicat mixte des Monts de la Madeleine, il saura s'ouvrir sur la nouvelle grande région et faire valoir ses atouts.

Disposant d'une agglomération dynamique qui concentre emplois, services et d'un maillage de bourgs sur l'ensemble du territoire, le rôle du Pays sera d'accompagner les liaisons entre l'urbain et le rural dans une perspective de renforcement de l'équilibre général du Pays assurant une meilleure solidarité.

Le Pays est structuré globalement en quatre ensembles :

- un cœur attractif qui concentre l'emploi (57%), la population (50%) et qui s'appuie sur la dimension urbaine de l'agglomération,
- des franges est et ouest éloignées du pôle urbain et plus en difficulté en termes de croissance démographique, potentiel économique,
- un troisième pôle constitué des EPCI de Saint-Pourçain et Varennes Forterre qui concentre emplois, services mais subit une perte d'emplois importante avec le départ programmé de la base militaire de Varennes sur Allier.
- Enfin, un quatrième pôle constitué des EPCI du Nord Puy de Dôme qui sont dans une logique péri-urbaine avec l'attraction des agglomérations de Vichy et Clermont.

Un positionnement géographique qui lui confère un rôle d'interface entre l'Urbain et le Rural

Avec l'agglomération de Vichy, le Pays se retrouve au cœur du vaste ensemble que constitue le pôle métropolitain. Ce pôle relié par l'Allier, va drainer du développement économique, des services métropolitains, une population dynamique et une plus grande attractivité. De même, par rapport à la grande Région Auvergne-Rhône Alpes, cette métropole pourra peser vis-à-vis de l'ensemble Lyonnais. L'enjeu pour le Pays est de pouvoir diffuser les retombées de ce pôle sur l'ensemble de notre périmètre, et inversement permettre de faire valoir les atouts, les attentes de notre territoire. De plus, trois Communautés de communes : Donjon Val Libre, Lapalisse et Montagne Bourbonnaise, jouxtent le pays roannais partageant un espace naturel commun, les Monts de la Madeleine. Un canal, celui de Digoïn à Roanne qui borde la CC du Donjon Val Libre, nous ouvre à deux régions : Bourgogne - Rhône-Alpes et trois départements (Allier, Saône et Loire, Loire). Le Pays Vichy-Auvergne peut faciliter les relations avec cette partie de la Région Rhône-Alpes.

Une population qui croît, mais des territoires contrastés

Comme d'autres territoires auvergnats, on assiste à une croissance démographique +0.2% depuis quelques années. Celle-ci est inégale et se retrouve dans la situation démographique des quatre ensembles : croissante sur les zones péri-urbaines (jusqu'à 12% entre 1999 et 2011 pour la Communauté de communes Nord Limagne) et sur l'agglomération, elle est négative sur les autres espaces (-0.2% et -1.1% sur la CC du Donjon Val Libre). Le solde naturel est quasi nul et le territoire ne croît que par le solde migratoire positif. Il faut donc continuer à renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, une grande partie des bourgs centres perdent en population au profit des communes limitrophes, ce qui les fragilise. La conséquence générale pour le Pays est le vieillissement de la population et une diminution de la taille moyenne des familles (2.1).

Cette mosaïque de « petits pays » relève d'un subtil équilibre historique entre urbain et rural où finalement personne ne domine. C'est cette diversité qui est à la fois la force et la faiblesse du territoire. Elle empêche la création d'une identité territoriale forte autour de la ville centre, et par déclinaison un sentiment d'appartenance réel au territoire. A contrario, la richesse et la diversité de cet espace, sous réserve de valoriser tous ses potentiels, sont un atout incroyable en termes de développement.

Une économie qui se tourne vers l'excellence et une priorité les TPE

La répartition de la population active montre que le territoire dispose à présent d'une certaine diversification qui le rend moins dépendant des décisions de l'extérieur. Le tissu des PME et des grandes entreprises s'est beaucoup structuré et dispose à présent de fleurons dans de nombreux domaines : filières liées à la nutrition-santé, filières de productions de qualité l'agro-alimentaire...

Par contre, le secteur de la TPE qui est majoritaire sur le Pays, occupe le plus d'emplois, est confronté à de nombreuses difficultés : évolution des attentes des consommateurs (e-commerce), évolution des compétences, vieillissement des chefs d'entreprises et des salariés, et va devoir s'adapter pour continuer à être présent sur le territoire, offrir des services de base et autres... et continuer ainsi à renforcer l'attractivité des territoires. Cela passera nécessairement par l'innovation, le numérique, le renforcement des compétences des salariés. Cela permettra d'assurer une meilleure transmission des entreprises artisanales, commerciales et de services. Une action renforcée sera menée dans le cadre de la redynamisation des bourgs-centres qui se trouvent pour nombre d'entre eux décrochés par rapport aux grands pôles urbains de proximité. Cela passera par une action en direction des TPE de ces communes pour les diagnostiquer, les conseiller, les faire travailler en commun sur des actions fédératrices et collectives. La transition écologique et énergétique sera un élément également de développement pour les

entreprises du bâtiment en s'appuyant sur des initiatives locales autour du chanvre, de la chaux, du bois favorisant l'émergence de filières de productions locales.

Un axe fort l'ESS

Le Pays dispose d'un potentiel d'acteurs importants sur son périmètre. Mobilisés à travers une démarche d'animation soutenue par Leader et portée par la CRESS Auvergne en partenariat avec le Pays Vichy-Auvergne et le Livradois-Forez, cette démarche a démontré la faisabilité d'un Pôle Territorial de l'ESS. Des axes forts ont été définis et ont suscité beaucoup d'attentes sur le territoire.

Les axes de travail sont de poursuivre le travail de mobilisation des acteurs de l'ESS, les faire travailler sur des projets communs : mutualisation de compétences, de moyens humains et techniques, outils internet partagés, plateforme ressources...

L'économie liée au sport, au bien-être et activités de pleine nature

L'offre sportive sur le territoire est tournée sur l'excellence autour du plateau d'économie sportive de l'agglomération, avec des événements majeurs qui s'y déroulent. Mais le territoire dans son ensemble dispose d'une offre non coordonnée sur laquelle du développement peu se faire et assurer davantage de retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

Le Tourisme, un axe fort de développement

Le Pays dispose d'éléments d'attractions très importants, une ville thermale mondialement connue (patrimoine et histoire), des paysages préservés avec comme fil conducteur ses rivières et la principale la Rivière Allier, des paysages et villages de caractères comme Charroux, Châtel et deux espaces identifiés comme Station pleine Nature Le Val de Sioule et la Montagne Bourbonnaise.

Le territoire du Pays Vichy-Auvergne a la chance d'avoir deux termes nationalement et internationalement connus sur lesquels le Pays doit s'appuyer pour assurer son développement touristique. Depuis quelques années, le Pays s'est doté d'un schéma de développement touristique qui privilégie une montée de l'offre de qualité avec des sites comme Arkéocité, Paleopolis, Espace 3D, soutenus entre autre par le programme Leader, ou les contrats Auvergne +. Si l'offre de Vichy est bien structurée sur le tourisme d'affaires, il faut davantage irriguer le reste du territoire. Pour cela il faut continuer à travailler sur l'offre de qualité, la création de services touristiques spécifiques (produits packagés, e-tourisme), en renforçant la mise en réseau des acteurs. Mais cela passe également par le soutien aux grands événements, aux démarches de valorisation du patrimoine culturel, le renforcement de notre Station Pleine Nature, la seule de l'Allier associant le Val de Sioule et la Montagne Bourbonnaise.

Un patrimoine naturel riche

Le Pays malgré une densité forte de 54 hbts au km² par rapport à l'Allier, dispose d'un environnement de qualité, encore préservé, à proximité du bassin de population Vichyssois mais aussi des réserves importantes en espaces de biodiversités riches en espèces faunistiques et floristiques.

Les rivières du territoire (Allier, « dernière rivière sauvage d'Europe », Sioule, Besbre, Sichon) caractérisent le territoire et méritent toute l'attention du Pays pour renforcer leur préservation, valorisation avec des actions d'animation, de sensibilisation en direction des jeunes, des habitants du territoire. Cependant, prenant acte du précédent programme Leader et de la difficulté de trouver des maîtres d'ouvrages pour mener des opérations, l'enveloppe qui sera consacrée à cette thématique est volontairement réduite dans le nouveau programme même si la thématique de l'eau fait partie des priorités. Par ailleurs, les autres programmes européens seront plus adaptés : ex PDI Loire

Le patrimoine culturel du Pays source de développement et de retombées économiques et de notoriété

Le patrimoine du Pays est d'une richesse immense avec un balayage de l'histoire remarquable : de Glozel, aux châteaux des Bourbons, en passant par le patrimoine thermal, les Tanneries de Maringues... Ces éléments ont forgé son territoire, son identité, ses paysages, ses terroirs mais malheureusement la notoriété ne dépasse guère les limites départementales (excepté le patrimoine thermal de Vichy mondialement connu souligné par la démarche de reconnaissance en cours auprès de l'Unesco). Aussi, il sera recherché la mise en œuvre de labels style Ville et Pays d'Art et d'Histoire qui s'appuiera sur Vichy pour rayonner sur le reste du Pays afin de renforcer la notoriété du Pays par la mise en réseau des acteurs, la sensibilisation des habitants, et un travail d'animation renforcé sur le patrimoine.

Par ailleurs, il convient de souligner la richesse culturelle du Pays qui passe par l'Opéra de Vichy avec sa saison mais aussi par des lieux culturels permanents : Geysier de Bellerive, Théâtre de Cusset. Mais au-delà de ces sites institutionnels, ce qui fait la richesse culturelle du Pays c'est son foisonnement associatif avec des compagnies professionnelles ou amateurs qui animent l'ensemble du Pays sur ces lieux emblématiques patrimoniaux : châteaux, églises... Un schéma culturel élaboré avec les acteurs locaux coordonné par le Conseil culturel territorial composé d'acteurs associatifs et d'élus poussent à sa mise en œuvre au bénéfice d'une montée en qualité par la professionnalisation des structures, d'un travail en commun, la mutualisation de moyens humains et techniques...

La structure porteuse

L'association loi 1901 « Pays Vichy Auvergne » a été créée en avril 2006 pour constituer un lieu de concertation et d'échanges entre les acteurs locaux dans l'objectif de promouvoir un développement cohérent et équilibré du territoire. Le Pays a élaboré sa charte de développement en 2006, remaniée en 2007 qui a servi de base aux contractualisations qui ont suivi : Contrat Auvergne +, programme Leader 2007-2013. Espace de réflexion le Pays, s'appuie pour la mise en œuvre des projets sur les EPCI. Les espaces de concertation sont au sein des bureaux mensuels du Pays, son conseil d'administration et ses commissions de travail. Celle-ci s'exercera également au sein du Comité de programmation mais également des comités techniques du GAL.

L'association n'envisage pas de se transformer en syndicat mixte pour porter un PÉTR dans les prochains mois. La question pourra être revue suite aux prochaines évolutions territoriales liées à loi NOTRe, aux recompositions des EPCI...

Articulation urbain et rural

Les élus de l'agglomération et ceux du Pays ont acté la répartition des moyens Leader sur le territoire urbain. En effet, dans un souci de répartition des fonds, de respecter la spécificité leader, les crédits de ce fonds iront principalement sur les 20 communes de l'agglomération. Les trois communes urbaines bénéficieront prioritairement quant à elles des crédits FEDER.

Enveloppe pour l'agglomération de Vichy-Val d'Allier

Afin également d'assurer une consommation de l'enveloppe correspondant aux besoins du territoire et assurer une consommation équitable, il a été décidé d'affecter dans une première partie, 33 % de l'enveloppe totale (hors animation) sur l'agglomération Vichy Val d'Allier. 33% au bénéfice des territoires ruraux et 33% en fonction de l'intérêt des projets.

A travers le programme leader, il sera recherché prioritairement dans le cadre de ce lien urbain-rural à :

Valoriser les fonctions d'appui des villes centres (Vichy-Cusset et Bellerive) au profit des acteurs et des populations du milieu rural en termes de services notamment :

1. en complétant les exemples d'actions du pôle urbain essentiellement comme relais en matière touristique et culturelle (opérations de communication sur les possibilités d'activités touristiques en dehors de la ville, études pour le développement d'activités culturelles implantées en dehors de la ville...) ou comme marché en circuit court (démarches de commercialisation sur des circuits courts).

2. En prenant en compte d'une part, des actions de conseil et formation ou de transfert de technologie au profit des porteurs de projets et des entreprises (situées en milieu rural, péri-urbain), dans une optique d'appui à l'innovation, de soutien à des coopérations inter-entreprises localisées en urbain et en rural, en particulier pour lutter contre l'isolement de celles-ci (notamment par des démarches de coworking).

Le premier Laboratoire des Usages Numériques organisé par le Pays avec le soutien de la Région a permis de valider ces orientations, démontré les fortes attentes qui existent sur l'ensemble du Pays et les synergies qui peuvent se créer entre professionnels, centres de formation-universités, citoyens, acteurs associatifs dans une logique d'irrigation du territoire pour favoriser l'innovation, la création d'activités.

3. En mettant l'accent sur la facilitation de l'accès des habitants des zones rurales aux services à la population dans un souci de cohésion sociale et d'équité (conventions entre intercommunalités ou avec des associations etc...)

Articulation agglomération de Vichy éligible axe 8 du PO Feder avec le plan d'action Leader dans une logique d'amélioration du lien urbain-rural.

Dès le début de l'élaboration de la candidature, une rencontre hebdomadaire a été organisée avec les services de l'agglomération pour articuler les dispositifs FEDER axe 8 et Leader.

La volonté des élus du Pays est d'affirmer le rôle de locomotive de l'agglomération au bénéfice du reste du territoire sur des thématiques qui la concerne directement : transition énergétique, attractivité, politique jeunesse et personnes âgées, circuits de proximité naturellement avec un bassin de consommateurs important. Cela passe également par un développement économique qui s'appuie sur un maillage de pôles économiques et de services bien présents sur le territoire et sur l'agglomération. Cette démarche permettra de maintenir des bourgs centres attractifs, dynamiques.

La valorisation du patrimoine en particulier le patrimoine thermal, sera un élément important d'attraction pour l'ensemble du périmètre. Les services importants développés sur l'agglomération en direction de la jeunesse, de la mobilité, sont des éléments importants de diffusion sur le reste du territoire en termes d'expériences, de savoir-faire et d'égalité d'accès aux services.

Contenu de l'axe 8 et du projet de PDUI déposé

L'agglomération s'est fixée deux défis majeurs pour les 20 prochaines années :

- D'attirer une partie de la croissance démographique de l'Auvergne (+6200 hbts échéance 2030)
- D'enrayer la tendance au vieillissement de sa population

Partant de l'approche stratégique du SCDt approuvé en 2014 autour de trois grands axes stratégiques :

1/Pour un territoire dynamique et ouvert : Jouer un rôle dans le renforcement de la plaque clermontoise

Une attention particulière sera portée sur ce qui fait ou fera l'excellence du territoire dans le contexte métropolitain et à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes

2/pour un territoire structuré et solidaire : Améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriale

Aptitude du territoire communautaire à se structurer pour promouvoir un modèle de développement répondant à une logique de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle des lieux de vie.

3/Pour un territoire « décarbonné », préservé reconnu pour sa qualité de vie

Repenser les pratiques en matière d'aménagement et de développement économique pour répondre aux défis environnementaux. Vichy Val d'Allier est en mesure d'agir en faveur d'une forme de résilience et d'exemplarité environnementale gage de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

Les élus de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier ont travaillé sur la construction de leur projet de territoire qui doit démontrer les priorités de développement, dans un souci d'équilibre territorial, pour tendre vers une meilleure attractivité de l'ensemble du périmètre intercommunal.

Actions inscrites dans le PDUI :

Deux secteurs prioritaires :

▪ **Cœur d'agglomération :**

- Opérations visant à favoriser la mobilité : création d'une passerelle ; étude sur les modes de déplacement doux (installations électriques) ; le pôle d'échange intermodal secondaire de Cusset)
- Rénovation urbaine : projets d'aménagements et de valorisation paysagers

▪ **Boucle des Isles**

- Opérations en termes de mobilité : Pôle d'échange intermodal secondaire (Pont de Bellerive/Allier) et itinéraires cyclables de déplacements
- Opération dans le cadre urbain : boucle des Isles

De par la spécificité urbaine de ces démarches, des savoir-faire qui seront développés, des transferts d'expériences pourront être organisés ainsi que du transfert d'information pour assurer une cohérence d'action sur l'ensemble du Pays.

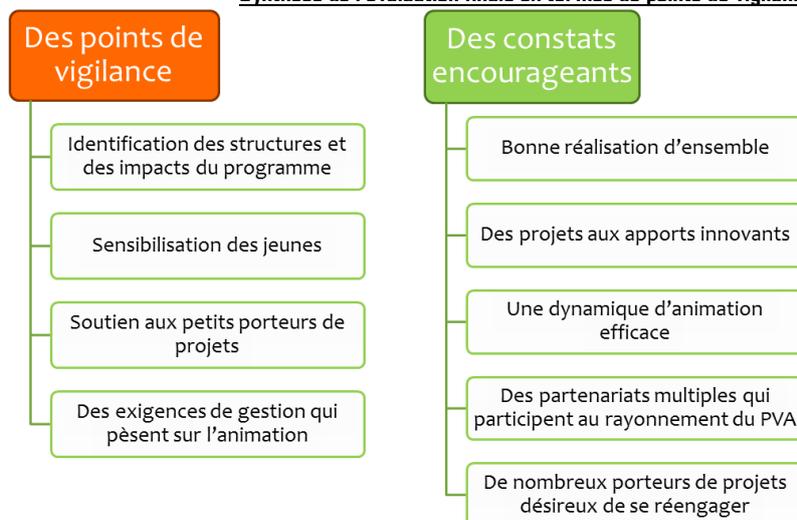
Par ailleurs, dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération, d'autres points de convergence avec le Pays seront partagés : autour de la filière tourisme-sport, l'agriculture de proximité, la rivière Allier (en partenariat également avec le pôle métropolitain), l'offre de nouveaux services et nouveaux équipements, les démarches climat-énergie...Ces opérations bénéficieront pour certaines de crédits du FRADDT Pays du Contrat Auvergne + 3^oGénération.

- **Bilan des actions précédemment menées sous LEADER.**

Créer pour porter des contractualisations, fédérer les acteurs, assurer la concertation, le Pays Vichy-Auvergne a souhaité dès sa création en 2007 porter un programme leader. Pour ce faire, il s'est appuyé sur son conseil de développement afin d'élaborer la candidature et constituer son GAL. Il regroupait pour la première fois des acteurs de ce conseil et des élus désignés par les EPCI. La thématique retenue « L'Eau et le Bien être » visait à renforcer le cadre de vie du territoire et favoriser ainsi son attractivité. La bonne gestion du programme LEADER 2007-2015 a permis de créer une véritable dynamique de développement local au sein du territoire. Le Groupe d'Action Local, portait pour la première fois pour le territoire, un programme leader. L'enveloppe initiale de 1.710 M€ a été dotée de moyens supplémentaires pour arriver à une enveloppe finale de 1 973 019€.

L'équipe d'animation et de gestion dispose à présent avec près de 147 dossiers soutenus, d'une réelle capacité d'animation et de mobilisation des acteurs.

Synthèse de l'évaluation finale en termes de points de vigilance recommandations



De ce fait, l'ensemble des acteurs a plébiscité la démarche et les retombées du précédent programme, ce qui a été rappelé dans l'évaluation leader faite par l'IADT.

C'est donc naturellement que le territoire s'est mobilisé autour d'une nouvelle candidature

Synthèse en termes de recommandations dans le processus de prise de décision du GAL



Ces éléments de synthèses et de préconisation de l'étude seront intégrés dans la phase de mise en œuvre du nouveau programme leader.

Au final, sur ces 147 dossiers soutenus, 70% ont été déposés par des collectivités et 30% par le secteur associatif. Le dossier moyen est de 13 420 €. (Voir annexe). Nous sommes ainsi dans la philosophie leader.

A ce titre, en engagé, nous sommes à **99.5%** avec un paiement de 73.1% à ce jour. (cf annexe)

Au-delà des actions, c'est la méthode leader qui a été déployée, qui fait que les acteurs publics et privés veulent poursuivre cette démarche. Celle-ci a permis un réel partenariat favorisant les échanges sur les projets, les synergies au profit du renforcement du sentiment d'appartenance à un même territoire et d'une meilleure connaissance et diffusion des actions soutenues par les crédits européens.

Ce programme européen est à présent inscrit comme un élément indispensable au développement de notre Pays.

Une coopération renforcée en interne

De nombreuses initiatives innovantes ont été déployées et ont favorisé la mobilisation du territoire sur celles-ci : Centre d'initiation à la pêche et de connaissance des milieux aquatiques à l'échelle du Pays, la démarche de valorisation de sept espaces naturels sensibles du territoire en lien avec le Département... Des schémas structurants ont été accompagnés à l'échelle du Pays pour davantage prioriser les actions : schémas de développement touristique et culturel en 2011, facilitant la mise en réseau des acteurs, des démarches collectives : réponse commune à l'appel à projets de la Région sur les Stations Pleine Nature.

Une coopération poussée au niveau européen

La stratégie Leader 2007-2013 avait axé l'ouverture du Pays comme une priorité. A ce titre, plus de 14 dossiers de coopération ont été montés avec comme démarche commune, la volonté d'asseoir une coopération pérenne dans le temps débouchant sur d'autres actions, d'autres programmes européens dans l'intérêt du territoire. C'est ce qui a été fait en particulier avec la Roumanie : projet de coopération ENPORT avec deux GAL Roumains sur la thématique des activités de pleine nature qui a permis la réalisation d'actions d'audits sur les trois territoires, d'outils de communication communs, la participation commune à un salon à Lyon (Mahana). C'est aussi des conventions avec les universités de Cluj (Sciences vétérinaires et agronomiques) dans le cadre de démarches de recherche autour de la valorisation des fruits rouges et plantes médicinales et un partenariat avec l'association Naturopôle de Saint Bonnet de Rochefort. Mais également des actions communes en matière culturelle et création théâtrale avec des jeunes français et des jeunes roumains sous la responsabilité de l'association Zèbre Théâtre.

Mais au-delà de leader, ce sont des relations de confiance qui ont été établies et ont débouché sur d'autres programmes européens : Life Long Learning autour de la formation professionnelle, INTACT avec des actions en direction de la Jeunesse, PEACE sur les questions de Mémoire. Mais aussi, suite à cette ouverture à l'international, le Pays, est devenu chef de file pour des collectivités françaises (Basse Normandie, CG 03, CG 34, villes de Saint-Denis, de Fleury les Aubray, le SICALA) en lien avec l'AFCCRE et l'agence des démocraties locales (ALDA) dans le cadre d'un Triennal conventionné avec le Ministère des Affaires Etrangères sur les questions de Jeunesse, de francophonie, de tourisme durable, de valorisation des espaces naturels et de journalisme associant également des collectivités des Balkans.

Une coopération avec les territoires voisins

Le Pays a déjà amorcé des relations de travail avec le Grand Clermont autour de la rivière Allier. C'est un réel enjeu de développement qui nous relie directement. L'agglomération de Vichy en a également fait dans son projet de territoire un axe de développement avec des initiatives fléchées : Maison de la Rivière, aménagement de la Boucle des Iles... C'est une réelle convergence d'intérêt et un sujet réel de partenariat entre nos structures et permettront également d'y associer les autres EPCI du Pays traversés par la rivière Allier : Limagne Bords d'Allier, Coteaux de Randan et de poursuivre au nord de l'agglomération en direction de Moulins. Mais des convergences ont déjà été envisagées avec le Pays Roannais autour des activités de pleine nature sur la Montagne Bourbonnaise et le projet de création de Parc Naturel sur l'espace des Monts de la Madeleine, mais aussi le projet de développement du Canal Roanne à Digoin qui concerne trois régions, trois départements et trois Pays.

Analyse AFOM

Articulation Urbain-Rural

- **Etat de l'agriculture et des circuits courts sur le Pays :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Des productions agricoles locales et de qualité (7 viandes label rouge, vin AOC).✓ Des filières clés innovantes : nutrition-santé, agro-alimentaire...✓ Des marchés de plein air.✓ De nouveaux réseaux : AMAP, Jardins de Cocagne, la Ruche qui dit oui.✓ Une centaine de producteurs recensés (production laitière, viande, légumes, vin).	<ul style="list-style-type: none">✓ Une diminution du nombre d'actifs agriculteurs (-560 entre 99-09).✓ Une baisse importante du nombre de sièges d'exploitations (-24% en 10 ans).✓ Les sièges d'exploitations agricoles quittent l'urbain et le périurbain.✓ Vieillesse des chefs d'exploitants : une part importante d'exploitants de plus de 50 ans✓ Un faible développement et une fragilité des « circuits courts » :<ul style="list-style-type: none">-Une offre de production insuffisante : difficulté d'installation et d'accès au foncier.-Volume de production insuffisant pour envisager d'alimenter de la restauration collective.

	<ul style="list-style-type: none"> -Une carence en unités collectives de transformation et de commercialisation. -Une communication atomisée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une demande croissante en produits de qualité et de proximité ✓ Profiter de l'attractivité touristique pour valoriser les produits locaux ✓ La présence du Naturopôle et du BioParc en recherche de produits de proximité. ✓ Projet de création d'une unité de restauration collective sur Vichy ✓ Potentiel de développement en jardins familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficulté d'accès au foncier pour des activités de diversification ✓ Des attentes en matière de main d'oeuvre, de commercialisation, de communication, et d'accompagnement financier

Besoins

- ✓ Maintenir, structurer et diversifier les activités agricoles par des filières locales
- ✓ Accroître la communication, la sensibilisation autour des circuits de proximité
- ✓ Créer des unités collectives de transformation et de commercialisation
- ✓ Développer l'installation de petits producteurs-maraichers
- ✓ Conforter les filières d'excellence sur le territoire.

- **Transition énergétique et développement durable**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agglomération Vichy Val d'Allier, un pôle majeur rayonnant sur tout le territoire ✓ Des ressources locales : bois, chaux, chanvre ✓ Des acteurs institutionnels bien présents ADEME, SDE 03/63 ✓ Des initiatives réussies : Une zone éolienne en Montagne Bourbonnaise, un réseau de chaleur au Mayet de Montagne ✓ Des initiatives en terme de valorisation des déchets : recyclerie sur Cusset 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une sensibilisation insuffisante des habitants et collectivités ✓ Des professionnels du bâtiment mal organisés, insuffisamment formés ✓ Un potentiel énergétique sous exploité ✓ Un volume de déchets non valorisé encore trop important
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ De nouvelles attentes des populations (en termes de consommation d'énergie, de confort...). ✓ Une forte attractivité du territoire en tant que lieu de résidence (apport migratoire important) ✓ Une politique nationale et départementale favorables aux économies d'énergie ✓ Potentiel de production énergétique en énergie renouvelable : bois, méthanisation... ✓ Un PCET à l'échelle de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une périurbanisation croissante ✓ Des dispositifs fiscaux pour les aides énergétiques non pérennes ✓ Des augmentations constantes des coûts de l'énergie occasionnant une précarité énergétique ✓ Des coûts de traitement des déchets qui deviennent trop onéreux

Besoins

- ✓ Accompagner l'émergence de filières locales de productions énergétiques
- ✓ Renforcer les actions de sensibilisation autour de la transition énergétique et du développement durable
- ✓ Susciter l'émergence d'initiatives innovantes dans le traitement et la valorisation des déchets

- **La mobilité sur le Pays**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Du TAD à l'échelle des territoires ruraux ✓ Un service de transport urbain et TAD sur le reste de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les problèmes de mobilité pour certaines catégories de personnes : jeunes, personnes âgées sont un frein au développement. ✓ Des liaisons transversales inexistantes ✓ Des liaisons domicile-travail au sein du territoire peu développées ✓ Une offre de transports collectifs pour l'accès aux sites touristiques non développée ✓ Absence de politique coordonnée en matière de mobilité sur le territoire et hors du territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une compétence transport à l'échelle de l'agglomération ✓ Une priorité à l'échelle métropolitaine ✓ Le projet LGV POCL pourrait offrir des possibilités de synergies entre territoires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un vieillissement de la population et une précarité grandissante des jeunes, donc des populations plus captives ✓ Eloignement grandissant des lieux de vie et des lieux de travail

Besoins

- ✓ Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (intermodalité, covoiturage, marche à pied, vélo...).
- ✓ Diffuser des outils et services innovants au niveau mobilité existants sur l'agglomération sur le reste du territoire
- ✓ De mieux coordonner les acteurs et les initiatives existantes

- **L'offre de service à l'échelle du Pays**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La part des services de proximité de la vie quotidienne est de 11,2% de l'emploi total du Pays Vichy-Auvergne, ce qui est proche de la moyenne régionale (11,5%). ✓ Des temps d'accès aux services aux particuliers, aux commerces, aux services de police et gendarmerie et aux services d'éducation du premier et du second degré inférieurs à la moyenne régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inégalité du territoire entre les franges est et ouest du territoire beaucoup plus rurales et le centre du Pays ✓ Des politiques jeunesse inégales sur le territoire laissant apparaître de fortes attentes des jeunes des territoires sur les questions de mobilité, d'accès aux services, notamment à l'emploi, la formation ✓ Un vieillissement de la population sur certains secteurs franges est et ouest du Pays
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement du numérique et des nouveaux services (Tiers lieux...) ✓ Des maisons de services sur certains territoires ✓ Des centres sociaux qui souhaitent accroître leur offre de service 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible niveau de formation des habitants aux TIC ✓ Inégalité dans la couverture des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire (zones blanches) ✓ Un vieillissement affirmé de la population (+ 6839 retraités <i>entre 99 et 09</i>) :

Besoins

- ✓ Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services sur l'ensemble du territoire
- ✓ Développer l'usage du numérique dans l'offre de service
- ✓ Répondre aux besoins de publics cibles : jeunes en particulier et faciliter les démarches intergénérationnelles

- **Vers une politique territoriale de santé :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un hôpital doté d'un service d'urgence et une clinique renommée La Pergola ✓ Des maisons de santé qui se sont installés sur le territoire : Chantelle, Saint-Pourçain, Le Donjon, Lapalisse. ✓ L'arrivée de quelques jeunes professionnels de santé grâce des politiques dynamiques (Wanted du CG 03) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une population vieillissante plutôt défavorisée, âgée, essentiellement des personnes seules. ✓ Une mortalité générale et prématurée plus élevée que dans la région (cancer, maladie cardiovasculaire, suicide) ✓ Une dotation en médecins généralistes préoccupante en termes d'âge, de nombre et d'activité. ✓ Une dotation modérée en infirmier libéral, en masseur kiné et en dentistes ✓ Carence en lieux d'écoute et de dispositifs d'accompagnement pour les jeunes (hors agglomération). <p>(source diagnostic santé).</p>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un contrat local d'orientation santé conclu avec l'ARS (Agence régionale de santé). - Des dispositifs nationaux et départementaux volontaires pour l'accueil jeunes professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un vieillissement qui se poursuit (+ 6839 retraités sur le territoire, <i>comparaison des données INSEE entre 1999 et 2009</i>) : une adaptation des services proposés à la population semble alors nécessaire..

Besoins

- ✓ Favoriser l'accès aux soins : Une meilleure prise en charge populations ciblées : des personnes âgées, jeunes en situation précaire : coordination, actions de prévention, de dépistage, d'éducation thérapeutique,
- ✓ Une meilleure coordination des acteurs
- ✓ Favoriser l'attractivité du territoire pour de nouveaux professionnels de santé

- **Une identité spécifique : environnement, patrimoine, culture**

Un environnement préservé :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des espaces naturels variés (14 entités paysagères distinctes selon l'atlas de la DREAL Auvergne). ✓ L'eau, un élément structurant du territoire : l'Allier est parmi les dernières rivières sauvages d'Europe et constitue un moteur écologique du département. ✓ Des espaces ruraux de qualité comme élément central de l'identité du territoire. ✓ Des espaces naturels inventoriés et protégés : 19 sites d'intérêt communautaire (Natura 2000), un espaces protégé par un arrêté préfectoral de protection de Biotope, une réserve naturelle nationale, 66 ZNIEF de type 1, 8 ZNIEF de type 2 et 19 espaces naturels sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une qualité de l'eau médiocre : un état chimique de l'eau médiocre pour l'aquifère des Monts de la Madeleine et la nappe alluviale de l'allier, un état écologique des cours d'eau moyen... (source : <i>diagnostic Inter-Scot</i>). ✓ Une valorisation faible de la forte présence de l'eau au sein du territoire. ✓ Une absence d'animations coordonnées dans le cadre d'une démarche globale.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un contexte national (lois Grenelles) et régional (Schéma régional Climat Air Energie) propice à la préservation de l'environnement.. ✓ La valorisation de l'ensemble des paysages et de la biodiversité comme facteur d'attractivité régional. ✓ Une promotion au niveau national des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et des trames vertes et bleues. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une artificialisation des terres agricoles non négligeable (perte de 900 ha/an de terres agricoles sur le territoire) ✓ Des effets du changement climatique sur l'environnement, les espaces, les espèces et les activités économiques à envisager.

Besoins

- ✓ Préserver cet environnement de qualité.
- ✓ Protéger et valoriser la ressource en eau sous tous ses aspects (Thermal, eaux minérales).
- ✓ Sensibilisation de la population, des touristes par des actions de communication

- **Des richesses patrimoniales et culturelles diversifiées et de qualité :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Des acteurs associatifs dynamiques garant d'une diversité culturelle.✓ Une bonne répartition des structures culturelles sur le territoire (école de musique, offre d'enseignement régulier en termes de stage et d'ateliers dans les domaines du théâtre et de la danse...).✓ Un opéra de dimension nationale.✓ Des manifestations culturelles d'envergure mais isolées.✓ Un Schéma de développement culturel (2011).✓ Un patrimoine diversifié (préhistoire, Moyen-Age, époque napoléonienne, Seconde guerre mondiale...).✓ Un patrimoine riche et varié (châteaux, églises, patrimoine thermal de Vichy, domaine royal de Randan, patrimoine industriel...).✓ Une renommée importante de la ville de Vichy.	<ul style="list-style-type: none">✓ Une collaboration et une mise en réseau entre les acteurs faibles.✓ Un problème de mobilisation des publics locaux.✓ Un décalage entre Vichy et le reste du territoire, difficulté d'irriguer le territoire.✓ Un manque de professionnalisme de certains acteurs avec une faible capacité financière✓ Manque d'un inventaire des lieux de pratiques culturelles✓ Une partie importante du patrimoine en très mauvais état (exemple du patrimoine vernaculaire).✓ Des cités et villages de caractères inégalement mis en valeur✓ Un inventaire du patrimoine incomplet ou non homogène✓ Compétence culture des EPCI quasi inexistante
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">✓ Un développement des TIC favorisant les innovations sociales, culturelles et techniques.✓ Démarche de reconnaissance des villes d'eaux européennes auprès de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none">✓ Une diminution des budgets publics alloués à la culture et au patrimoine

Besoins

- ✓ Protéger et restaurer les richesses patrimoniales du territoire dans le cadre de sites valorisés touristiquement.
- ✓ Faire du patrimoine un outil de développement et d'animation du territoire.
- ✓ Augmenter la collaboration, la mise en réseau entre les acteurs, les actions de mutualisation et de formation.
- ✓ Améliorer la visibilité des actions et faciliter la communication.
- ✓ Renforcer les actions au niveau du jeune public.
- ✓ Renforcer la présence des artistes sur le territoire tout au long de l'année et encourager les actions à long terme.
- ✓ Renforcer la formation des acteurs, la professionnalisation.

- **Une économie présentielle et durable**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Vichy Val d'Allier, le principal pôle économique.✓ Des bourg centres secondaires : Saint-Pourçain, Gannat, Lapolisse et Varennes.✓ Un tissu commercial dense et relativement bien développé (1250 points de vente à l'échelle du pays).✓ Une augmentation de la population active ayant un emploi : + 3822 actifs, entre 1999 et 2009.	<ul style="list-style-type: none">✓ Le taux de chômage du pays est ainsi de 11,7% (10,2% en Auvergne).✓ Un taux de chômage des jeunes de 27,3% (23,9% à l'échelle régionale).✓ Dichotomie Est/Ouest en termes de répartition de la croissance : l'Est apparaît comme plus en retrait.✓ Des filières clés peu valorisées : nutrition-santé, agro-alimentaire, équine et mécanique, le Naturopôle et le BioParc.✓ Un tissu économique moins dynamique : légère baisse du taux

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une forte hausse des actifs de catégories supérieures (+ 1200) et des professions intermédiaires (+ 2000) comparaison entre 1999 et 2009 . ✓ Un secteur des boissons en plein développement avec l'embouteillage d'eaux minérales (Vichy Célestins et Vichy Saint Yorre). ✓ Une politique d'accueil d'actifs à l'échelle départementale et régionale qui se décline sur certains territoires (Donjon, Sioule Colette et Bouble) ✓ Plus de 2080 structures et Environ 3500 emplois sur le Pays 	<p>création/reprise d'entreprises de -0,7 point entre 2011 et 2012 et ce constat est particulièrement vrai pour la création d'entreprises innovantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un vieillissement des dirigeants : 1068 dirigeants du Pays Vichy Auvergne sont âgés de 58 ans et plus, soit 23% du total des dirigeants du Pays (3 points de plus par rapport à la moyenne de l'Auvergne). ✓ Manque de démarches collectives au niveau économique : animation, communication, investissements ✓ Des savoir-faire traditionnels peu valorisés ✓ Des bourgs-centres qui perdent en attractivité ✓ Diminution des dessertes alimentaires de certaines parties du territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le développement de la métropole Clermontoise, du pôle métropolitain et de l'ouverture à la grande région Rhône-Alpes Auvergne ✓ Le numérique vecteur de développement économique : coworking, développement de l'e-entrepreneuriat et des services numériques. ✓ Donner les conditions de la silver économie ✓ Volonté de structurer les acteurs au travers un Pôle Territorial de l'ESS (Perspective) ✓ Implantation d'un Institut européen du Thermalisme à Vichy ✓ Candidature du réseau des villes thermales européennes dont Vichy est membre au patrimoine mondial de l'Unesco 	<p>Un environnement industriel et technologique de plus en plus concurrentiel créant des difficultés d'adaptation des entreprises aux contraintes de marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une diminution des financements publics. <p>Une paupérisation, un vieillissement et un isolement des habitants.</p>

Besoins

- ✓ Mettre en place une culture de coopération économique à l'échelle du pays.
- ✓ Maintenir et valoriser les activités industrielles, artisanales, commerciales au sein du pôle urbain et des bourg-centre.
- ✓ Adapter les compétences des salariés du territoire
- ✓ Conforter les filières d'excellence sur le territoire.
- ✓ Préfigurer le pôle de développement de l'ESS avec l'implication des acteurs de l'économie dite « traditionnelle » et des collectivités territoriales.

● L'offre de formation :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des filières d'enseignement supérieur spécialisées, nouvelles au pôle universitaire et technologique de Vichy. ✓ Une implantation de Limagrain à Aubiat (recherche privée). ✓ Une implantation d'une antenne de Casimir à Vichy (recherche publique). ✓ Présence du CAVILAM - Alliance française de Vichy qui reçoit plus de 4000 étrangers, faisant de vichy une des capitales de la francophonie. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau de qualification faible des actifs sur le territoire : actifs titulaires de diplômes de niveau supérieur au bac (23,6% contre 27,6% niveau régional et une surreprésentation d'actifs sans diplôme (12,1% contre 10,1%) ou de niveau inférieur au CAP (12,3% contre 10,9%). ✓ Une diminution du nombre d'étudiants sur le territoire (les élèves, étudiants et stagiaires représentaient 9,8 % de la population des 15 à 64 ans du territoire en 1999 contre 8% en 2009). ✓ Un moindre recours à la formation en alternance, par apprentissage (poids inférieur de 3 points au poids régional). ✓ Moindre adaptabilité des actifs aux changements liée à leur niveau de diplôme : 97 actifs titulaires d'un niveau supérieur ou égal au bac +2 pour 100 non diplômés.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moindre adaptabilité entre l'offre de formations et les besoins des entreprises locales, pas de démarches collectives autour de l'anticipation des besoins en compétences. ✓ Un manque d'activités et de coordination au niveau recherche/innovation.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un partenariat possible avec le pays du Grand Clermont, de Moulins-Auvergne et Roannais 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des logiques de concentration des pôles de formation pour des raisons économiques

Besoins

- ✓ Une offre de formation qui soit en adéquation avec les mutations économiques constatées à l'échelle du pays, au niveau national, européen voire international.
- ✓ Renforcer le lien entre les établissements scolaires-universitaires et les entreprises
- ✓ Favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes
- ✓ Mettre en place une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences

• Economie liée aux sports, au bien-être et aux activités de nature :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une grande diversité des activités proposées : activités thermales, activités de pleine nature, activités culturelles et patrimoniales. ✓ Un tourisme d'affaires et sportifs très important : Vichy est le premier pôle auvergnat, devant Clermont-Ferrand. ✓ Une accessibilité au territoire facilitée. ✓ Une reconnaissance régionale Station Pleine Nature pour le Val de Sioule et Montagne Bourbonnaise. ✓ Une démarche d'accessibilité en développement : Massif Central pour Tous. ✓ Un schéma de développement touristique (2010). ✓ Un plateau d'économie sportive permettant l'accueil d'événements et de stages de haut niveau. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En dehors de l'agglomération vichyssoise une absence d'équipements majeurs motivant un séjour complet. ✓ Une offre touristique peu mises en valeur et qui manquent de notoriété (en dehors de Vichy). ✓ Un manque de cohérence en termes d'organisation et de communication (manque de travail en commun entre les acteurs du tourisme et entre le cœur urbain et le reste du territoire). ✓ Une offre en hébergement marchand inégalement répartie (50% sur Vichy Val d'Allier) et de faible qualité (50% de la capacité hôtelière est classée 2 étoiles). ✓ Un manque d'hébergements collectifs hors hôtellerie (31 hébergements collectifs = 1800 lits). ✓ Une diminution du nombre d'hôtels (50 en 2012 contre 57 en 2008), du nombre de camping (27 en 2012 contre 29 en 2008). ✓ Un manque de professionnalisme de certains acteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une montée en puissance des courts séjours. ✓ Des démarches qualités en matière touristique, au niveau régional mais également à l'échelle Massif Central, en matière de loisirs de pleine nature et de tourisme culturel. ✓ Une demande accrue d'authenticité, de retour aux sources, et de vacances durables et responsable. ✓ La présence de Grand événements et compétitions : Ironman, Open de France de natation, jumping international... ✓ Proximité de Lyon, qui constitue une zone de chalandise importante 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une concurrence des autres territoires, notamment en matière d'économie sportive. ✓ Des niveaux de satisfaction inquiétants pour certaines prestations (taux de satisfaction : restauration 74%, activités de sports et loisirs 65% seulement) ✓ Une adaptation difficile de l'offre face aux évolutions rapides des modes de consommation touristiques : e-tourisme, activités et tendances nouvelles. ✓ Une nécessité constante d'adapter les infrastructures sportives aux exigences du haut niveau.

Besoins

- ✓ Augmenter la collaboration et la mise en réseau entre les acteurs afin d'améliorer et coordonner l'offre et l'organisation des services.
- ✓ Développer l'image forte et attractive du territoire : travailler sur son identité et sur la qualité de son offre sport, tourisme et bien-être.
- ✓ Conquérir une clientèle de proximité en recherche de séjour d'agrément.
- ✓ Renforcer le potentiel lié à l'économie sportive.
- ✓ Valoriser la position géographique centrale du territoire.

Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants.

Le Pays appuie les territoires, les élus et les socioprofessionnels pour qu'ils travaillent ensemble sur des problématiques communes. Pour ce faire, une gouvernance pragmatique s'est mise en place :

- **Un conseil d'administration** qui se réunit 3-4 fois dans l'année, pour valider les grandes étapes, les décisions stratégiques, piloter les grands dossiers, prendre les grandes décisions du Pays. Un Bureau mensuel composé d'un membre de chacun des EPCI du territoire, qui est **le principal organe de concertation et de suivi des décisions du Pays. Une équipe technique** au service du territoire avec une réelle capacité d'animation du territoire et a pour objectifs d'apporter une vraie expertise au service de toutes les communautés, et acteurs du territoire.

Cette animation est relayée par les techniciens des communautés de communes qui sont mobilisés au sein de réunions Territoires tous les 3 mois en moyenne.

- Un conseil de développement de Pays partenaire du conseil de développement de l'agglomération

Les deux conseils de développement, disposent de membres communs. Portés par de nombreux acteurs socioprofessionnels, ces conseils constituent, la clé de voûte des réflexions et des propositions faites au conseil d'administration du Pays et à ses EPCI. Ils se mobilisent au travers de leurs commissions en toute liberté, et leurs membres sont également partie prenante du GAL (groupe d'action locale), contribuant pleinement au pilotage et à la programmation du programme européen Leader. Il permet de réunir autour des problématiques et enjeux du territoire, l'ensemble des acteurs représentatifs et les têtes de réseaux du territoire : Consulaires, associations culturelles, représentants syndicaux, universitaires, chefs d'entreprises, etc.

Le Pays n'a pas pour vocation à se substituer aux acteurs existants sur le territoire. Des acteurs et réseaux organisés existent et se territorialisent. Dans ce cadre des réunions techniques, thématiques, le Pays fera appel à ces compétences : Tourisme implication des SMAT du territoire en lien avec le CDT et le CROTA, pour l'économie : le réseau consulaire qui s'est réorganisé ces derniers mois en lien avec le Comité d'expansion de l'Allier et le service économique du CDB3, pour l'agriculture, le service diversification de la Chambre, pour l'énergie le SDE 03, la Maison de l'Habitat de l'agglomération, pour la jeunesse : le réseau des Centres sociaux du territoire en lien avec la CAF, le CG, les Missions locales....

Ces réseaux et acteurs sont identifiés et représentés au sein de la nouvelle mouture du Comité de programmation Pour information, les membres du conseil de développement réunis régulièrement dans le cadre des études techniques préalables ont validé la stratégie présentée dans le cadre de la candidature Leader lors des réunions des **05 décembre dernier, 15 janvier et du 22 janvier 2015** dernier.

1.2 Stratégie du GAL

L'objectif du projet de territoire est de faire du Pays Vichy-Auvergne un territoire d'excellence dans ses pratiques, ses filières, en veillant à assurer une **cohérence économique et sociale entre l'urbain et le rural dans un souci de développement durable et en veillant à jouer un rôle d'interface entre des territoires à forts enjeux de développement (Pôle métropolitain, région Rhône-Alpes) et ses différentes composantes territoriales).**

Des choix stratégiques ont été opérés dans le sens d'une ambition collective pour le territoire. Ces choix traduisent une stratégie territoriale commune agglomération/Pays avec un **souci de faire émerger des actions de dimension urbaines et rurales.**

Les orientations stratégiques et priorités d'actions

Sur la base de l'évaluation des dispositifs Pays et Leader récents, des schémas réalisés par le Pays ces dernières années, le Territoire a procédé à la définition de ses orientations stratégiques et priorités d'actions après une large mobilisation et concertation entre acteurs, en prenant en compte les priorités régionales, départementales et européennes.

Les groupes de travail mobilisés sur les thématiques portées par le Pays : Tourisme, Santé, Culture, développement économique, ont permis de valider la priorité ciblée qui est à ce jour définie autour de :

« En Pays Vichy-Auvergne, l'excellence partagée, devient moteur d'attractivité et de solidarité »

Cette priorité se décline en 3 axes :

Axe 1 : Renforcer par l'innovation, l'expérimentation les liens « Ville-Campagne » caractéristiques de notre territoire

Axe 2 : Une identité spécifique à préserver et valoriser : environnement, patrimoine, culture

Axe 3 : Accompagner une économie présentielle et durable

Trois thématiques transversales :

- Le numérique comme enjeu majeur décliné sur tous les axes stratégiques
- La jeunesse, public cible, l'avenir de nos territoires
- La coopération interterritoriale et transnationale

Ces trois axes stratégiques viseront à rendre le territoire

- **plus attractif et visible** en s'appuyant sur une véritable stratégie de marketing territorial
- **Avec une meilleure la cohésion économique et sociale** avec une agglomération et des pôles d'équilibres multipolaires et des espaces naturels liés à l'eau, préservés et valorisés
- **Avec une meilleure valorisation de ses potentiels** (économie présentielle (tourisme), résidentiel (économie de proximité) et productive autour des productions liées au développement durable,
- **A être apte à s'adapter, à innover**

Dans la perspective de construction du pôle métropolitain associant Vichy Val d'Allier, le Pays peut constituer une interface entre cette nouvelle entité et les autres territoires du Pays et d'éviter ainsi des déséquilibres et assurer le développement des autres territoires ruraux

Les trois axes d'intervention se déclineront en huit fiches actions

Axe 1 : Renforcer le lien Ville-Campagne caractéristique de notre territoire

S'appuyer sur un bassin de population important pour mobiliser les territoires ruraux et péri-urbain dans une logique d'approvisionnement à travers le développement de circuits courts.

Relier davantage le territoire en termes de mobilité, la faciliter, accompagner l'émergence de nouveaux services.

Volonté de diffuser des services de l'agglomération manquants à l'échelle de l'ensemble du Pays en particulier en direction de la jeunesse en favorisant les coopérations entre acteurs en permettant ainsi une meilleure attractivité de l'ensemble du territoire

Axe 2 : Une identité spécifique à préserver et valoriser

Volonté de valoriser la ressource en eau, sensibiliser davantage la population à celle-ci et à l'environnement ou son patrimoine naturel de manière générale et d'intégrer ces problématiques dans les politiques publiques

Une identité qui s'appuie sur un patrimoine culturel et des pratiques culturelles fortes. Le patrimoine riche du territoire doit être valorisé, entretenu et inscrit dans des démarches de développement.

Axe 3 : Accompagner une économie présentielle et durable

Renforcer l'attractivité des centres bourgs par une redynamisation du commerce-artisanat et services afin de maintenir et développer les activités existantes et concourir ainsi à une meilleure attractivité pour la population désireuse de s'installer. Des TPE accompagnées dans leur développement, dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sont des activités plus facilement transmissibles. L'usage du numérique sera un élément fort de développement pour ces TPE.

Inciter et soutenir la création d'une offre de produits de séjour, de qualité sur les thématiques liées à l'Economie du Sport, au bien-être et aux activités de pleine nature. Diffuser la fréquentation touristique de Vichy sur les autres territoires dans une logique de coopération. L'E-tourisme sera recherché en partenariat avec la politique régionale

L'ambition commune affirmée est :

- D'assurer une meilleure articulation entre l'espace urbain et le rural en renforçant l'offre de services, maillée entre les pôles. La volonté du territoire est de proposer des actions et services qui profitent aux deux dimensions urbaines et rurales dans un souci de qualité et de développement durable.
- Le développement du territoire dans ses dimensions touristiques, patrimoniales et culturelles se fera à travers un prisme économique dans un souci de développement de la qualité, de l'emploi, du CA généré.
- le développement économique par l'innovation avec un accompagnement à au développement des entreprises existantes dans une perspective d'une meilleure attractivité

Il s'agira à travers cette stratégie de conforter le territoire Leader et de s'inscrire pleinement dans la dynamique du pôle métropolitain Clermontois et au-delà (Roannais...).

Graphes d'objectifs du Projet Leader du Pays Vichy-Auvergne

Objectifs stratégiques		Objectifs Opérationnels		Actions
Assurer un rôle d'interface avec l'ensemble du territoire	→	Renforcer la cohésion territoriale et sociale. Faciliter l'accès aux services	⇒	Fiche Action 1 Renforcer les liens Ville-Campagne caractéristiques de notre territoire Fiche Action 2 Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays
Faire des ressources patrimoniales, un levier de développement	→	Valoriser les marqueurs identitaires du territoire	⇒	Fiche Action 3 Une identité spécifique à préserver et valoriser Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels Fiche Action 4 : Une identité spécifique à préserver et valoriser : Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles
Revitaliser le territoire	→	Redynamiser les centres bourgs Attirer de nouvelles clientèles	⇒	Fiche Action 5 : Accompagnement au développement de l'économie de proximité Fiche Action 6 : Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et séjours de qualité Fiche Action 7 : Faire de la coopération, un axe fort de développement du territoire Fiche Action 8 Animer le programme, le gérer, l'évaluer

2. LA GOUVERNANCE

Des acteurs du territoire mobilisés

La démarche participative est inscrite à présent dans les gènes du Pays et a été confirmée ces derniers mois par la volonté des élus du Pays, de renforcer et de s'appuyer sur le Conseil de développement. Il est composé à présent uniquement d'acteurs associatifs, responsables économiques, citoyens-experts sur leurs thématiques.

La communication a été traitée par internet avec la mise à disposition de l'ensemble des travaux des commissions de travail, des rapports, du diagnostic, de la stratégie envisagée.

De même, une fiche projet a été proposée à destination de tous ceux qui souhaitaient voir inscrire des projets : élus, associatifs, population.

Plusieurs rencontres de concertation avec le GAL actuel, le Conseil de développement, les élus intéressés ont été organisées **Vendredi 05 décembre, vendredi 15 janvier et 20 janvier dernier**. A chaque fois près de 40 personnes

représentant les forces vives du territoire ont pu participer et échanger autour de l'avant-projet de stratégie LEADER et du plan de développement. Les participants ont été invités à s'exprimer sur les points à éclaircir ou les points de vigilance ou d'amélioration.

Ces rencontres se sont inscrites dans le prolongement des travaux déjà engagés pour préparer cette candidature :

- **schémas de santé (PVA), étude sur les circuits de proximité** (Chambre d'Agriculture en lien PVA/VVA), **les savoir-faire traditionnels** (Chambre de Métiers/PVA), **l'opportunité de créer un Pôle Territorial de l'ESS** (GRESS en lien PVA/Livradois), accompagnement des TPE du territoire en 2012 (consulaires, EPCI), **réflexions en amont lors du projet de Plan Climat Energie et Territoire (VVA/PVA)** qui ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail associant un ensemble d'acteurs, d'enquêtes, ces derniers mois.

- **sept./déc. 2014** : actualisation concertée du diagnostic de territoire, des enjeux et des besoins du territoire (cf Synthèse AFOM)

2.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie

Le Pays a fait partager des diagnostics et des enjeux identifiés au sein des groupes de travaux qui ont été initiés en amont de la candidature (démarches de portée Pays citées au point 2). Il a éclairé les élus et les socioprofessionnels sur la situation globale, puis il les a amené à travailler ensemble sur des problématiques communes qui répondent à leurs attentes. Pour ce faire, une gouvernance pragmatique s'est mise en place tout au long du processus d'élaboration.

Dès la décision prise de candidater à un programme LEADER, un important travail collaboratif a été mis en place spécifiquement pour élaborer la stratégie et faire remonter les idées et projets d'actions concrètes

Mobilisation des élus et des techniciens des communautés de communes, des acteurs de la société civile

07 juillet Conseil d'administration du Pays Vichy-Auvergne, validation du dépôt de la nouvelle candidature par le Pays Vichy-Auvergne

27 Octobre Réunion des techniciens des EPCI

05 Novembre : affectation de l'ingénierie sur Leader

03 Décembre : validation Bureau Pays Vichy-Auvergne des axes stratégique et ventilation de l'enveloppe Leader sur secteur urbain et secteur rural et choix des axes prioritaires

07 Janvier : Présentation des fiches du projet de développement et validation par le Bureau

09 Janvier Réunion des techniciens EPCI, présentation du plan d'actions et échanges sur projets des territoires

20 janvier 2015 Réunion échange stratégie Pays et celle Leader : élus Pays Vichy-Auvergne-membres Conseil de développement Pays, et membres GAL Leader

D'octobre à janvier, rencontre de l'ensemble des EPCI du territoire, exécutif et maires pour présenter projet, échanger sur l'avenir faire le point sur les projets communaux et communautaires en forces vives en place.

Rencontre des Conseils généraux de l'Allier, et Puy de Dôme en octobre pour envisager croisement des initiatives et des co-financements et novembre pour présenter stratégie, réfléchir articulation et envisager les cofinancements possibles.

Mobilisation de la société civile

Octobre-Novembre 2014 enquête sur le volet agricole destination des maires, rencontres avec les agriculteurs

Le 05 Novembre : Rencontre avec élus, chambre de métiers avec professionnels sur les savoir-faire traditionnels et l'émergence d'opérations collectives

Le 21 Novembre : Forum ESS associant élus, socio-professionnels, responsables associatifs, acteurs de l'ESS, opportunité de créer un Pôle Territorial de l'ESS, près de 120 personnes présentes : acteurs ESS, culturels, sportifs, associatifs, entreprises et élus-techniciens des territoires du Pays avec une priorisation des actions.

Le 05 Décembre : Réunion Conseil de développement validant la stratégie

Le 15 Janvier : Présentation et échanges sur le plan de développement avec le Conseil de développement

Les habitants du Pays Vichy-Auvergne ont également été informés de la démarche par l'intermédiaire du site internet du Pays et Leader. A l'occasion de la candidature au LEADER, une page a été spécifiquement dédiée afin de décrire

l'opportunité du dispositif, et de proposer à chacun de contribuer à son niveau : http://www.paysvichyauvergne.com/94_Actualites-Pays-Vichy-Auvergne.html

Tous les éléments remontés ont été pris en compte. Les éléments de diagnostic, l'évaluation Leader ainsi qu'une fiche leader ont été mis en ligne.

L'ensemble de ces dispositions a permis de prendre en compte les points de vue de chacun, de partager un état des lieux du territoire, de mesurer les potentialités ressenties et de définir une stratégie commune pour le programme LEADER.

2.2 Le comité de programmation

Le Groupe d'Action local 2007-2014, côté forces vives, était une émanation du conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne avec une large représentativité de son bureau et des responsables des différentes commissions. Ces membres avaient activement réfléchi à la stratégie pays et à celle inscrite pour le programme leader. Au vu du résultat positif en termes de mobilisation d'acteurs, de relais d'information, d'avis sur l'adéquation des projets avec la stratégie leader, il a été décidé de continuer dans cette voie en s'appuyant encore fortement sur les membres du nouveau conseil de développement. Sa composition a été réactualisée, élargie pour l'adapter à la stratégie Leader mais également pour prendre en compte son nouveau dynamisme avec des acteurs motivés, conscients de l'intérêt de ce genre de dispositif et prêts à en être des ardents défenseurs au profit du développement de notre territoire.

Par ailleurs, ces membres ont participé activement à l'élaboration de la stratégie en amont lors du diagnostic et après dans le cadre des commissions thématiques développées.

Cette composition reflète également :

- les relations entre les territoires urbains et ruraux
- un territoire plus vaste avec l'ensemble des communes de l'agglomération
- des nouveaux acteurs attirés par la démarche

A chacune des commissions pourront participer des acteurs qui ne sont pas membres de l'Association Pays Vichy-Auvergne, mais qui résident, travaillent ou interviennent dans le périmètre Leader du Pays.

La composition du comité de suivi et de programmation sera la suivante :

- 11 représentants élus des EPCI (1 par communauté de communes et 1 pour la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier)
- 15 représentants les privés
 - o 2 représentants des entreprises et du monde économique
 - o 2 représentants du monde de la formation
 - o 5 représentants des associations : culture, tourisme, environnement
 - o 1 représentant du monde de l'insertion
 - o 1 représentant du monde agricole
 - o 1 représentant pour les consulaires
 - o 3 représentants de la société civile et membres également du conseil de développement

Ainsi, le comité de programmation (26 membres) sera en majorité composé d'acteurs privés tout en donnant de garanties de représentation de chacune des structures intercommunales.

Afin d'assurer une totale transparence dans le mode de fonctionnement, d'organisation, il a été décidé :

- De diffuser les comptes rendus qui deviendront publics en les mettant en ligne sur le site du Pays
- D'actualiser régulièrement la liste des membres du Comité de programmation
- De diffuser la grille de sélection des projets soutenus pour que chacun puisse en amont connaître les critères objectifs de sélection

Par ailleurs, tous les porteurs de projets continueront d'être auditionnés par le comité de programmation. Si un des membres du comité de programmation se trouve porteur de projet, il ne participera au vote comme dans le précédent programme. La liste des membres est jointe en annexe.

Des représentants des services de l'Etat (Préfecture), les conseillers régionaux du Pays et des représentants des deux départements seront par ailleurs associés aux réunions et aux travaux du comité de programmation pour garantir une qualité de gestion administrative du projet et une cohérence avec les dispositifs financiers de soutien (Contrat

Auvergne + 3^o Génération, Contrat Territoriaux en faveur des EPCI pour les Départements, et DETR de l'Etat pour les collectivités).

Le Président du Pays sera également invité aux réunions s'il n'est pas élu par son EPCI.

Un extranet sera étudié et mis en place au service des membres du Comité de programmation, du comité technique. Il pourra être envisagé une ouverture partielle aux porteurs de projets pour alimenter la partie évaluation.

Rôle du Comité de programmation :

- Orienter, porter et décider de la stratégie mise en œuvre et apporter modification de la maquette financière
- Accorder le financement sollicité par les porteurs de projets
- Suivi de la programmation et de l'évaluation
- Réaliser des grilles de sélection des projets

Comité technique

- Composé des techniciens des Départements, Région, des directeurs des EPCI, équipe technique du Pays et son Directeur
- Participer à la communication en orientant vers équipe animation
- Anticiper montage financier
- Accompagner le Comité de programmation en instruisant techniquement le dossier présenté avant passage pour décision
- Coordonner et préparer les ordres du jour des réunions (pas de présélection des dossiers), avec l'équipe opérationnelle,
- Suivre les cofinancements des dossiers avec les financeurs
- Effectuer le suivi financier, prévenir les retards, assurer le pilotage de l'évaluation

2.3 Le GAL, ses statuts

Le Groupe d'action locale est l'association « Pays Vichy-Auvergne » créé lors d'une assemblée générale constitutive tenue en mars 2005 avec des statuts modifiés en mars 2007 et mai 2008. Aux côtés de l'Association composée de représentants des 10 EPCI et de l'agglomération, existe un conseil de développement composé des forces vives des territoires et chargé d'appuyer l'élaboration et le suivi du projet de territoire.

Pour information, les relations entre le Pays et le Conseil de Développement sont établies par le biais d'une convention de partenariat. Celle-ci précise notamment les missions assurées par le Conseil de développement pour le compte de l'association, organe coordonnateur et représentatif du Pays. La convention stipule les missions du Conseil de développement :

- la fonction animation
- la fonction étude
- la fonction de suivi-évaluation

Ces missions seront assurées pour le compte du Pays par le Conseil de Développement qui a en charge l'élaboration, la mise en œuvre.

Pour ce faire, le Conseil de développement comporte 4 collèges socioprofessionnels :

- collège Economique (dont tourisme)
- collège Patrimoine et Culture
- collège Coopération Interterritoriale, Européenne et Internationale
- collège Services à la Population

Ces commissions représentent une force de proposition pour le Conseil d'Administration du Pays, qui est l'organe décisionnel.

2.4 Le suivi et l'évaluation du dispositif

Dès le début de la mise en œuvre du projet, l'évaluation ex ante permettra de préciser les objectifs à atteindre et les indicateurs de réalisation et de résultat pour chacune des fiches-action. Les indicateurs ont été établis à partir du diagnostic et ont été annoncés dans le plan de développement sur chacune des fiches-action. Les indicateurs de réalisation et de résultat seront de deux types :

- Quantitatifs, ils permettront de mesurer l'implication du territoire dans telle ou telle opération
- Qualitatifs, ils permettront d'identifier l'impact du projet sur le territoire

Afin d'avoir une évaluation pertinente de programme Leader plusieurs opérations sont envisageables :

- **Création d'outils d'aide à la décision** : des grilles d'évaluation seront établies et remplies par les maîtres d'ouvrages. La synthèse sera opérée par l'équipe opérationnelle et transmise aux commissions thématiques, au Comité de programmation et même au Conseil d'Administration de l'Association Pays Vichy-Auvergne.
- **Réajustement permanent du programme** : à partir de l'évaluation ex ante, nous allons créer un tableau de bord de l'évaluation (accompagné de tableaux par fiche-action). Il reprendra l'ensemble des objectifs à atteindre et des indicateurs et servira de référence tout au long du programme.
- **Favoriser le développement d'une culture de l'évaluation** : l'évaluation sera conduite en continu sous une forme allégée avec une synthèse annuelle permettant l'ajustement du programme. Une commission suivi-évaluation sera instaurée associant des membres du comité technique et du comité de programmation. Les travaux de cette commission permettront au comité de programmation de mieux se positionner dans ses choix, orientations (respect des objectifs, impact des aides leader sur le territoire...)
- **Communiquer sur les résultats du programme** : création des plaquettes d'information envers le Comité de Programmation et de 2 documents (à mi-chemin et final) envers le Réseau rural Régional et National afin d'informer les autres territoires sur l'évaluation de nos travaux. Le site internet actuel sera remanié pour reprendre ces éléments et communiquera plus largement.

Une évaluation intermédiaire et une évaluation finale plus approfondies auront lieu avec le recours à un opérateur extérieur.

Partie 3 Le Plan d'actions

Renforcer les liens Ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le bassin de vie du territoire s'appuie sur un ensemble urbain qui pèse pour moitié de sa population, près de 80000 habitants (VVA). Cette agglomération, par le poids démographique qu'elle représente, l'expertise qu'elle développe sur certaines thématiques (transition énergétique), est une chance pour le reste du territoire et devrait permettre de relever trois défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de circuits courts assurant une alimentation de qualité et en quantité permettant l'accueil de nouvelles activités pour d'autres ressortissants - La mise en œuvre d'actions relevant de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (déclinaison Pays d'un Plan Climat Energie et Territoire) et du développement durable - Une offre de mobilité renforcée, coordonnée et innovante
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>L'objectif général est de Renforcer le lien ville-campagne caractéristique de notre territoire à travers trois thématiques :</p> <p><u>Circuits courts qualitatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la consommation durable et l'achat local : Ex: campagnes de sensibilisation et développer la marque de territoire Pays ✓ Faciliter l'installation de maraîchers et petits producteurs (développer l'offre) ✓ Développer les projets d'approvisionnement local et durable pour la restauration collective ✓ Soutenir les filières locales et de qualité : vin de Saint-Pourrai, la filière Nature-forme-santé ✓ Développer l'emploi et les retombées économiques dans les circuits courts ✓ Sensibiliser les élus et les informer sur les outils permettant la protection du foncier ✓ Maintenir et développer les jardins familiaux et partagés <p><u>Transition énergétique et développement durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une production énergétique locale à partir d'énergies renouvelables (bois, méthanisation...) ✓ Accompagner les collectivités à devenir autonomes en matière d'énergie en lien SDE/CG/ADEME ✓ Renforcer les initiatives innovantes dans le traitement et la valorisation des déchets <p><u>Mobilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner les acteurs et renforcer la mobilité par des approches innovantes <p>La mise en œuvre du « Plan Climat Energie Territoire » permettra de prendre en compte ces enjeux de manière collective et coordonnée.</p>
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement d'une unité de restauration collective importante qui va pouvoir s'approvisionner en partie sur le Pays générant des retombées économiques, de nouvelles activités - Modification des modes d'utilisation énergétiques et diminution des énergies consommées sur le territoire - Développement d'une production agricole de proximité et de filières courtes de diffusion des produits - Développement de nouveaux outils de mobilité

Descriptif des actions	<p>Ingénierie, animation, sensibilisation collective en partenariat avec ADEME, SDE 03, chambre d'agriculture...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation commune en lien avec le Pays, agglomération et les Conseils généraux (volet PCET du Pays) ➤ Actions collectives de sensibilisation <p>Circuits de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions d'animation, de sensibilisation, communication, promotion, commercialisation en collaboration avec le comité Départemental des Produits de l'Allier... ➤ Accompagner les marchés de plein air ➤ Aide à la création de filières ou micro-filières en productions agricoles et agro-alimentaires ➤ Formations à la réglementation sur les marchés publics et groupements d'achats <p>Transition énergétique en partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions de communication, sensibilisation, informations sur les énergies renouvelables et sur les solutions en termes d'économie d'énergie. ➤ Réalisation de diagnostics énergétiques pour chaque collectivité, Recyclerie/ressourcerie : réalisation d'études préalables, travaux-aménagements et équipements, ➤ Accompagner des actions de formation <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets de mobilité à l'échelle du Pays ➤ Création d'outils opérationnels : garage solidaire, autolib, auto-école sociale...
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises (TPE), Communes - EPCI - Syndicats, Consulaires
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations de communication, promotion, commercialisation, sensibilisation - Animation : Prestations externes-internes - Etudes-conseils-Formations, <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication : participation à des salons, acquisition de matériels spécifiques, campagnes de communication - Acquisition de matériels pour les livraisons - Création d'ateliers de transformation portés par des collectivités dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du Pays en dehors des systèmes de qualité (ADC, label rouge, certifié HVE, mention Montagne) - Outils numériques de développement et observation : site internet, SIG, bases de données, drone - Création d'espaces de commercialisation portés par des associations et ou collectivités - Acquisitions foncières pour la préservation et le développement des Jardins familiaux et partagés dans la limite de 10% du projet global - Travaux de rénovation-construction de bâtiment en vue de création de lieux de vente et de diffusion de produits locaux, et recyclerie/ressourceries... <p>Investissements inéligibles : Matériels d'occasion et équipements de renouvellement</p>
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire - Articulation avec la stratégie régionale - Le respect d'une démarche collective et la mutualisation des moyens et de compétences autour des projets partagés - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Utilisation des TIC

	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire <p>Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global favorisant la consommation des produits locaux, la réduction de gaz à effet de serre, la mobilité des jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du Pays, etc)</p>			
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	708 125	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	264 000	66 000	
	64 (pour les associations)	110 000	27 500	34 375
	40 (pour les entreprises)	66 000	16 500	123 750
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 62,14%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 30 - Nombre d'opérations collectives menées : 20 - Nombre de dossiers individuels montés : 20 Questions évaluatives <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la consommation des produits de proximité - Incidence sur la mobilité en milieu rural - Incidence sur la consommation énergétique fossile - Incidence sur l'appropriation du concept développement durable 		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL . FEDER (Energie-Efficacité énergétique ; nouvelles technologies information et communication, axe 8 Mobilités urbaines durables)-FEADER(actions liées à la promotion des produits ayant un signe d'identification de la qualité et de l'origine)		
Cofinancements mobilisables		Etat : dans le cadre de la DETR Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés EPCI-communes Associations assimilées à des organismes de droit public		
Références au cadre réglementaire applicable		Règlement (UE) N°1305/2013		
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural		Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR Emploi		

Fiche Action 2

Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Pour accroître son attractivité et répondre aux besoins de sa population, le Pays doit renforcer et mettre davantage en avant son offre de services. L'offre est inégalement répartie avec un point fort sur l'agglomération de Vichy et une offre plus disparate sur le reste du territoire. De même, la population se concentre plutôt sur la partie sud du territoire proche des moyens de communication (autoroutes) et du pôle métropolitain. A contrario, les franges ouest et est se fragilisent. Les bourgs-centres du Pays, jouent un rôle important de relais de proximité en direction des communes périphériques.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'égalité d'accès aux services ✓ Proposer sur l'ensemble du territoire une offre de services se rapprochant de celle de l'agglomération ✓ Développer les usages numériques dans l'offre de services (Tiers lieux) et adapter les outils de diffusion à tous les publics (ex : utilisation des réseaux sociaux) ✓ Développer une politique jeunesse à l'échelle du territoire et des projets intergénérationnels ✓ Renforcer l'offre de santé
<p>Effets attendus ("on a réussi si")</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre de services adaptée et diversifiée correspondant aux besoins de la population et des populations cibles personnes âgées et jeunes - Rendre attractif le territoire pour maintenir et accueillir de nouvelles populations - Renforcement de partenariats publics/privés - Augmenter l'attractivité des services proposés
<p>Descriptif des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer et développer des lieux d'accès aux « services de base » : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables liées au développement des services - Communication à destination de la population : ex plateforme internet ou un portail relais concernant l'offre des services sur le Pays (application(s) mobile(s)) ➤ Accompagnement au démarrage des services et mise en réseau des acteurs ➤ Acquisition de matériels-équipements-aménagements permettant l'accès au numérique au sein des espaces publics ou dédiés au public... ➤ Développement de nouvelles formes de services, le volet intergénérationnel : Partage de logements (accueil de jeunes chez des privés), ➤ Action de soutien à l'accès à la santé : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la coordination territoriale portée par la Mutualité et l'ARS (animation-communication) - Développer les lieux d'écoute et les dispositifs d'accompagnement répondant aux besoins des jeunes, - Encourager l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire en lien avec l'existant, - Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants au bénéfice de la santé globale et durable : actions de prévention, de communication, l'isolement et le vieillissement - Maintenir les populations âgées en santé par l'exercice, la prévention
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Tous porteurs publics/privés : Associations, Communes-EPCI- Sisa- syndicats...</p>

Dépenses éligibles		<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses (maxi 3 années et dégressivité) - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, expositions, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels et travaux liés aux aménagements/équipements - Achat d'outils de communication - Acquisition de terrains et bâtiment liés aux projets dans la limite de 10% du projet global <p>Investissements inéligibles : Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</p>		
Critères de sélection des projets		<ul style="list-style-type: none"> - Le projet présente un caractère innovant - Le projet s'appuie sur un collectif d'acteurs publics/privés - Les projets auront une vocation sociale favorisant la mixité sociale, l'intergénérationnel, <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire - Une priorité sera donné aux opérations qui s'inscrivent dans un schéma global concernant l'expérimentation innovante en terme de développement des services (ex : des services spécifiques en direction des publics fragilisés permettant de renouer les liens sociaux, des actions de prévention, etc) 		
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	1 115 625	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	680 000	170 000	
	64 (pour les associations)	170 000	42 500	53 125
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 64% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 76,19%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du		

	Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 50 - Nombre d'opérations collectives menées : 10 - Nombre de dossiers individuels montés : 30 <p>Questions évaluatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur l'accès aux services - Incidence sur l'attractivité en population - Incidence sur l'utilisation du numérique - Incidence sur le lien intergénérationnel
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL
Cofinancements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (dans le cadre de la DETR) et autres services (CAF, MSA,...) - Région - Département : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - communes - Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Règlement (UE) N°1305/2013
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Cadre stratégique commun :</p> <p>Objectif 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté</p>

Fiche Action 3	
Une identité spécifique à préserver et valoriser: Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne se situe au cœur d'un écrin naturel au nord de l'Auvergne. L'eau joue un rôle majeur dans l'identité et la structuration du territoire. Il est traversé par la Rivière Allier et ses affluents (Sioule, Besbre, Sichon), qui constitue un axe structurant avec nos voisins : le Grand Clermont, le Pays d'Issoire et le Pays de Moulins. Il est parcouru également par la Loire et le Canal de Roanne à Digoin, frontière avec le Pays Roannais.</p> <p>Le Pays Vichy-Auvergne dispose d'espaces naturels remarquables variés (14 entités paysagères), inventoriés et protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000, réserve naturelle nationale).</p> <p>Il s'agira d'engager le territoire dans une politique de préservation et valorisation de l'ensemble de ses ressources. Celle-ci comprend aussi des centaines de sources thermales participant à une des originalités majeures du nord du Massif Central.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver et valoriser la ressource en eau du territoire, sous tous ses aspects : rivières, thermalisme, eau minérale... ✓ Sensibiliser davantage la population à la thématique de l'eau, de son environnement de son écosystème (faune et flore) ✓ Préserver et valoriser les espaces naturels à enjeux et identitaires de notre pays : tourbières, coteaux calcaires, forêts, ENS... ✓ Impliquer les acteurs dans des démarches collectives d'animation, de communication, de

	<p>sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer ces problématiques dans les politiques publiques d'aménagement ✓ Préserver, valoriser et animer ce patrimoine naturel en lien avec une démarche de valorisation du patrimoine culturel
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités se sont engagées dans la protection et la mise en valeur des cours d'eau - Appropriation et connaissance par la population de ses milieux naturels et richesses (dont sources thermales)
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions de sensibilisation / communication / animation autour de l'eau et des milieux naturels du Pays ➤ Mise en réseau des sites mentionnés : tourbières, coteaux calcaires, forêts, ENS...
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Communes-EPCI, Syndicats, Départements,...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, mallette pédagogique, expositions, circuits thématiques, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagements spécifiques pour la valorisation des sites - Achat de petit matériel - Achat et installation des panneaux d'information - Achat d'équipement pédagogique : pool pédagogique (mallette), maquettes, bornes tactiles, supports et éditions de documents, etc... <p>Investissements inéligibles</p> <p>Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires. Hors dépenses relevant des compétences réglementaires ex GEMAPI)</p>
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire - Articulation avec la stratégie régionale (SRAE) - Le respect d'une démarche collective et la mutualisation des moyens et de compétences autour des projets partagés - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Utilisation des TIC - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Une priorité sera donné aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant l'environnement (ex : un travail sur l'inventaire, sur la mise en réseau, sur la création des sentiers d'interprétation à l'échelle du Pays, etc)

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	564 375	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	344 000	86 000	
	64 (pour les associations)	86 000	21 500	26 875
Taux Maximum d'Aides Publiques :		Entre 64% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 76,19%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs impliqués : 20 - Nombre des participants aux animations spécifiques : 1500 - Nombre d'outils pédagogiques réalisés : 7 - Nombre de jeunes sensibilisés par les actions de sensibilisation : 2500 - Nombre d'expositions et de visiteurs : 3 expositions et 3000 visiteurs - Nombre de dossiers montés : 6 Questions évaluatives Incidence sur la mise en réseau des acteurs Incidence sur l'appropriation de la dimension « Eau » chez les habitants		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feeder et autres Fonds sera opéré par le GAL FEDER (protection et restauration de la biodiversité)-POI Loire (trame bleu, milieux aquatiques) PDMAC (Milieux herbacés et forêts anciennes)		
Cofinancements mobilisables		<ul style="list-style-type: none"> - Etat – dans le cadre de la DETR - Agence de l'Eau - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - communes - Associations assimilés à des organismes de droit public 		
Références au cadre réglementaire applicable		Règlement (UE) N°1305/2013		
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural		Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR Emploi		

Une identité spécifique à préserver et valoriser: Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne est installé sur diverses « lignes de partage », qui en font un territoire particulier, qui se nourrit d'une diversité naturelle, culturelle et patrimoniale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la ligne de partage entre pays d'Oc et d'Oïl, qui le traverse d'Est en Ouest dans sa partie Sud, et la frontière entre Bourbonnais et Auvergne qui le sépare sur un axe Nord / Sud ; ▶ Plaines de Limagne au sud, la Montagne Bourbonnaise à l'est, la Sioule et le Massif des Colettes à l'ouest façonnent son paysage, et définissent des entités architecturales diverses ; <p>Dans un objectif de cohésion territoriale, d'attractivité et de retombées économiques, il s'agira de faciliter les démarches de préservation et de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du patrimoine bâti et architectural, culturel immatériel et historique - Des dynamiques culturelles et artistiques <p>Les sites, les initiatives de valorisation et les événements majeurs constituent un point d'appui pour la démarche : Station thermale et touristique de Vichy, l'Opéra de Vichy, l'exposition « Portraits de Vichy », Forum Albert Londres « Journalisme et Société », le Mémorial du Paysan Soldat (ouverture en 2015 à Fleuriel), Domaine Royal Randan, château du Pays de Lapalisse, réseaux de valorisation des églises (Val de Sioule, Donjon Val Libre), Villages de Caractères Auvergnats, festival Culture du Monde, Mystères des Monts de la Madeleine ...</p> <p>L'objectif est de s'appuyer sur différents outils pour la mise en œuvre de cette action</p> <ul style="list-style-type: none"> - label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et les autres labels - et la mise en œuvre du Schéma Culturel du Pays.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p><u>Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les démarches de réhabilitation et de mise en tourisme du patrimoine. ✓ Sensibiliser les habitants au patrimoine, à l'architecture, à l'histoire, aux savoir-faire et traditions locales afin de les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie. ✓ Diversifier les modes de découverte du patrimoine et des pratiques culturelles : utilisation des TIC et d'outils de médiation innovants ✓ Développer la notoriété touristique du Pays et accroître l'attractivité du territoire et les retombées économiques. <p><u>Politique Culturelle du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la pratique culturelle en s'appuyant sur la mutualisation de moyens, de compétences et la mise en réseau des acteurs locaux du territoire ✓ Favoriser l'émergence des projets Interterritoriaux et des projets multi-acteurs ✓ Identifier et rendre lisible les lieux et équipements (de répétition, diffusion, résidence) disponibles et encourager leurs aménagement afin de répondre aux besoins culturels. ✓ Organiser l'accès et la circulation des œuvres à l'échelle du Pays ✓ Développer la sensibilisation du jeune public et favoriser les actions de pratiques et de découvertes ✓ Favoriser l'émergence d'initiatives originales et innovantes ✓ Elargir la saison culturelle
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité du territoire et de retombées économiques liés au patrimoine et à la culture

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation des richesses patrimoniales, culturelles et artistiques - Valorisation et développement de l'offre culturelle sur le territoire - Structuration des acteurs culturels - Attirer de nouveaux publics
Descriptif des actions	<p><u>Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaire du patrimoine bâti, état des lieux général du Patrimoine, opérations de collectage (Patrimoine Immatériel) ➤ Création d'ateliers, réalisation d'expositions, de conférences afin d'initier la population et notamment le jeune public au patrimoine, à l'architecture ... ➤ Mise en place des visites-découvertes pour les locaux mais aussi pour les touristes ➤ Formations initiales et continues pour les chargés de mission Patrimoine, guides et médiateurs du patrimoine ➤ Opérations de restauration sur des sites valorisés touristiquement, classés ou inscrits monuments historiques ou présentant un intérêt patrimonial, détenu par une structure privée ou non. ➤ Restauration du petit patrimoine vernaculaire s'inscrivant dans le cadre d'un projet de développement ➤ Opérations de réhabilitation de bâti, de gestion de plan de circulation, de stationnement, en intégrant la problématique d'un accès pour tous pour les villages de caractère <p><u>Des dynamiques culturelles et artistiques de pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation de la démarche ➤ Actions de mutualisation des moyens et des compétences entre acteurs (achat groupés, communication, formation...) ➤ Réalisation d'inventaire qualifié des lieux existants sur le territoire ➤ Programme d'investissement pour améliorer les équipements ➤ Actions de communication (réalisation de guide, annuaires...) ➤ Faciliter l'accès à la culture et développer la notion de droit culturel ➤ Actions proposant des disciplines peu diffusées, investissant des territoires dépourvus d'offres culturelles et expérimentant des modes de diffusion et des espaces scéniques originaux ➤ Développement d'actions innovantes et expérimentales : le croisement disciplinaire, la démarche participative du public, l'utilisation du numérique, traitement des espaces publics, choix de s'appuyer sur des Tiers lieux (lieux du vivre ensemble, et de découverte) lieux ouverts à destination culturelle mais également lieux d'animation style « médiathèques du territoire »
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, tout porteur privé, Communes-EPCI- Syndicats mixtes...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, mallettes pédagogiques, expositions, circuits thématiques, spectacles,

	<p>dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</p> <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'équipements - Travaux d'aménagement-extension - Achat de petit matériel <p>Investissements inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires <p>Si le patrimoine est privé, il ne devra pas être subventionné par la Fondation du patrimoine. Leader ne pourra intervenir sur l'agglomération de Vichy sur l'amélioration de l'environnement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation de bâtiments (projets urbains/diagnostic urbain) - Accompagnement de ces opérations 		
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - Degré d'une démarche collective et de mutualisation - La prise en compte de publics cibles notamment jeune public pour la culture - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - Une priorité sera donné aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant la valorisation des richesses patrimoniales et culturelles (ex : un travail sur l'inventaire, sur la mise en réseau, sur la création des sentiers d'interprétation à l'échelle du Pays, l'accompagnement des manifestations culturelles itinérantes, irriguant le territoire dans les « périodes hors saisons touristique » etc) 		
Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	1 320 500	FEADER	Contributions nationales
en %	80 (pour les collectivités)	616 000	154 000
	64 (pour les associations)	176 000	55 000
	32 (pour les entreprises)	88 000	165 000
Taux Maximum d'Aides Publiques	Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 66,64%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	<p>Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs.</p> <p>Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.</p>		

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux ateliers : 90 - Nombre de participants visites-découvertes : 600 - Nombre de sites mis en valeur-réhabilités : 25 - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 30 - Nombre d'acteurs mobilisés : 30 - Nombre d'opérations collectives menées : 25 - Nombre de dossiers montés : 50 Questions évaluatives <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur l'emploi - Incidence sur l'appropriation du patrimoine par les habitants - Incidence sur l'attractivité des bourgs
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL PDMAC (Projets culturels à l'échelle Massif et création-diffusion et médiation à l'échelle Massif) PDI Loire (évènements ciblés sur Loire et affluents) FEDER (axe 8)
Cofinancements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Etat – dans le cadre de la DETR - La DRAC Auvergne - Région – sur des lignes sectorielles pour le volet Culture (appel à projet lancé par la Région en partenariat avec le conseil Culturel Territorial) Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles - Départements : lignes sectorielles, mais aussi la ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI-communes - Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Règlement (UE) N°1305/2013
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Accompagnement au développement de l'économie présentielle et durable

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne dispose d'un maillage commercial, artisanal et de services relativement complets mais qui s'est fragilisé. Les bourgs-centres, base du maillage de services du Pays, jouent un rôle important de « relais de proximité » en direction des communes périphériques.</p> <p>Le secteur des TPE est bien présent sur le territoire mais reste fragile en particulier dans les centres bourgs. Les petites entreprises du territoire produisent de l'activité, de l'emploi, fixent les populations ; ce tissu économique a besoin d'être conforté, de bénéficier d'une nouvelle dynamique, d'être mieux identifié.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en réseau les acteurs économiques et accompagner le développement d'actions communes entre ces acteurs : groupement de commandes, mutualisations, renforcement des compétences ✓ Conforter les bourgs-centres du territoire : Saint-Yorre, Saint-Germain, Lapalisse, Le Donjon, Le Mayet de Montagne, Gannat, Ebreuil, Saint-Pourçain, Chantelle, Varennes sur Allier, Aigueperse, Randan, Maringues et favoriser des opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services ✓ Créer un environnement favorable au développement des entreprises, et des activités employeuses (y compris dans le secteur de l'ESS et de l'insertion). (ESS du Pays (projet Perspective)) ✓ Maintenir et développer les savoir-faire traditionnels et ressources locales comme levier de développement (chaux-chanvre-bois, métiers d'Art) ✓ Coordonner à l'échelle du Pays, la politique d'accueil en lien avec la Mission Accueil de l'Allier et l'ARDTA ✓ Accompagner les nouvelles formes d'activités : coworking, espaces partagés,...par l'utilisation du numérique comme vecteur de développement ✓ Transmettre la « culture d'entreprendre » auprès des jeunes
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure attractivité du territoire - Une offre commerciale et de services renforcés, redynamisée - De nouvelles approches de travail collaboratif - Un développement d'activités nouvelles
Descriptif des actions	<p>A- Sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux structures et aux opérations collectives d'animation et d'investissement économique du Pays visant à la mise en réseau des acteurs ➤ Soutien aux opérations de marketing territorial, à la réalisation d'outils de promotion et participation à des salons-foires visant à promouvoir le territoire ➤ Soutien aux démarches collectives de développement de nouvelles activités et pratiques innovantes : tic, tiers lieux... ➤ Plan de desserte en commerce ambulant et nouvelles approches pour le renforcement des services de proximité ➤ Opérations collectives : renforcement des compétences : mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle et Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC) pour anticiper le renouvellement de leurs savoir-faire. <p>B- Opérations sur les pôles d'équilibres : Soutien au développement-adaptation des entreprises commerciales artisanales et de services :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Financement sur les pôles d'équilibre d'une étude préalable sur le positionnement (aménagement urbains liés à la fonction commerciale, positionnement commercial...). <p>C- Aides directes aux entreprises individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de diagnostics individuels indispensables à l'aide leader ➤ Opérations de modernisation-adaptation et développement
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises et leurs groupements (TPE relevant de l'économie présentielle : commerce de détail, artisanat-services à la personne, métiers de bouche, micro-entreprises forestières), Communes-EPCI, Consulaires...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Opérations collectives d'animation : location du stand, conception et impression des documents de communication, prestations d'intervenants lors des événements, foires, salons... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération - Etudes et opérations collectives liées à la jeunesse, l'emploi et à la formation <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels innovants et matériels identifiés suite aux diagnostics - Frais d'acquisition (bâtiment-terrain) dans la limite de 10% du budget global de l'opération. - Achat des outils de communication et média dédiés : stand parapluie, roll-up, dépliants, site web, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération - Opérations collectives d'investissement et d'aménagement portées soit par une collectivité ou un groupement d'entreprises - Aides directes aux entreprises individuelles : achat de matériel uniquement pour des opérations de modernisation-adaptation et développement (hors création-transmission) pour l'économie sociale et solidaire, l'économie présentielle et micro-entreprises de travaux forestiers. <p>Investissements inéligibles :</p> <p>Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</p> <p>Publics exclus : Demandeurs d'emplois, jeunes sans emploi-sans formation, scolaires primaires-secondaires-supérieur</p> <p>Entreprises de l'économie productive, les services aux entreprises, les industries agro-alimentaires, le RSE dans les entreprises relevant de l'économie non préSENTIELLES</p>
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles

		<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire - Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant les activités de développement économique, basé sur une étude préalable. 		
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
En €	2 593 750	FEADER	Contributions nationales	
En %	80(pour collectivités)	1 300 000	325 000	0
	64 (pour associations)	180 000	45 000	56 250
	32 (pour entreprises)	220 000	55 000	412 500
Taux Maximum d'Aides Publiques		<p>Entre 40 % (pour l'économie sociale et solidaire, l'économie présentielle et micro-entreprises de travaux forestiers) et 100%, avec un taux de co-financement Leader-FEADER de 80%.</p> <p>Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 65,54%.</p>		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		<p>Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs.</p> <p>Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation.</p> <p>En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.</p>		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication / évènements organisées : 20 - Nombre d'emplois créés : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 250 - Nombre de d'entreprises mobilisées : 200 - Evolution du chiffre d'affaires : +10% - Nombre de dossiers individuels montés : 25 - Nombre de dossiers collectifs : 15 <p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la mise en réseau des acteurs : quelle coopération entre les acteurs - Quelle stratégie mise en place - Incidence sur le public cible - Incidence sur l'attractivité commerciale et artisanale : quelle retombées directes et indirectes - Degré de cohérence avec les objectifs économiques du territoire - Degré de démarche collective - Critère d'innovation ou d'excellence 		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		<p>Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL.</p> <p>FEADER (opérations relevant de la Recherche et Innovation, nouvelles technologies-immobilier-internationalisation-éventuellement ESS)-POMAC (politique d'accueil) FEADER (opérations relatives à l'agro-alimentaire) FSE (demandeurs d'emploi, structures intervenant dans champs ESS)</p>		
Cofinancements		<ul style="list-style-type: none"> - Etat (Fisac éventuel) 		

mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI-communes - Les Consulaires - Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Règlement (UE) N°1305/2013
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement économique dans les zones rurales - Renforcer la compétitivité des PME et promouvoir l'emploi, la mobilité de la main d'œuvre, Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique Priorités du RDR : Emploi

Fiche Action 6 Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjours de qualité	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne a défini une stratégie de développement qui s'articule autour d'enjeux et de spécificités du territoire. La mise en œuvre de cette stratégie a notamment ciblé :</p> <p>« L'économie liée au sport, au bien-être et aux activités de pleine nature »</p> <p>L'objectif prioritaire de cette stratégie est de faire émerger localement une offre de produits et séjours de qualité, génératrices de retombées économiques sur le territoire.</p> <p>Au niveau touristique il s'agit pour cela de s'appuyer sur les référentiels stratégiques et opérationnels définis au niveau régional (Nattitude, stations pleine nature, tourisme et handicaps...) et de s'inscrire dans l'offre touristique « Auvergne » et demain dans la nouvelle région Auvergne – Rhône Alpes.</p> <p>La notoriété de Vichy et la qualité de son offre, notamment son Plateau d'économie sportive, représentent une opportunité à développer.</p> <p>Il s'agira d'accompagner la création d'une offre complémentaire sur l'ensemble du territoire.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire pour structurer et commercialiser l'offre et améliorer la qualité de l'accueil et la professionnalisation des acteurs. ✓ Relever les 4 défis vers une économie touristique innovante et performante : <ul style="list-style-type: none"> - le défi du e-tourisme, - le défi du tourisme accessible - le défi du tourisme durable - le défi de la qualité ✓ Soutien aux développements de l'économie liée aux sports, au bien-être. ✓ Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre/de produits/ de séjours de qualité autour des thématiques ciblées en agissant sur les sites, activités et évènements majeurs et les hébergements de qualité.
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure notoriété du territoire - Une meilleure fréquentation des infrastructures - Une augmentation des retombées économiques - Une meilleure structuration des acteurs
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations de mutualisation et de mise en réseau : coordination des acteurs ➤ La construction d'offres partagées avec d'autres territoires

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre d'une cellule d'ingénierie à la création de produits liés aux priorités stratégiques ciblées. ➤ Opération de mise en tourisme des Stations Pleine Nature ➤ Opérations de promotion du territoire avec les nouveaux outils numériques : applications, offre packaging... ➤ Accompagnement des Offices de tourisme dans leur professionnalisation et dans la mise en réseau notamment avec l'Office de Tourisme de Vichy et le Grand Clermont ➤ Valorisation et mise à niveau des équipements liés aux priorités stratégiques ciblées. ➤ Animations spécifiques et des visites découvertes pour la mise en valeur des sites touristiques
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises (TPE), Communes-EPCI, Syndicats mixtes et Départements...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses. - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Opérations individuelles (d'envergure Pays) et/ou collectives d'animation : location du stand, conception et impression des documents de communication, prestations d'intervenants lors des évènements, foires, salons... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat et travaux d'installation de matériels notamment innovant : bornes tactiles, panneaux d'information, etc... - Achat des outils de communication et média dédiés : stand parapluie, roll-up, dépliants, site web, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération - Travaux pour les équipements et aménagements, liés aux priorités stratégiques ciblées sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses <p>Investissements inéligibles : Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires.</p>
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire - Articulation avec la stratégie régionale de développement touristique - Le respect d'une démarche collective et la mutualisation des moyens et de compétences autour des projets partagés - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Utilisation des TIC - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant les activités de développement touristiques locales (ex : un travail sur l'inventaire, sur la mise en réseau, sur la création des sentiers d'interprétation à l'échelle du Pays, etc)
Plan de financement	

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
en €	1 368 750	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	520 000	130 000	0
	64 (pour les associations)	220 000	55 000	68 750
	32 (pour les entreprises)	120 000	30 000	225 000
Taux Maximum d'Aides Publiques :			Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 62,83%.	
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...			Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation			Indicateurs de réalisation Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 450 - Nombre de produits créés et vendus : 10 - Nombre d'opérations collectives menées : 10 - Nombre de dossiers individuels montés : 40 Questions évaluatives - Incidence sur la fréquentation touristique - Incidence sur la commercialisation de produits touristiques - Incidence sur la mise en réseau des acteurs	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR			Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL. PDMAC (grands itinéraires et identifiés) et POI Loire (grands itinéraires)	
Cofinancements mobilisables			- Etat – dans le cadre de la DETR - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - Communes - Associations assimilées à des organismes de droit public	
Références au cadre réglementaire applicable			Règlement (UE) N°1305/2013	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural			Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR : Emploi	

Faire de la coopération, un axe fort de développement du territoire

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Depuis 2008, le Pays s'est saisi de la coopération comme moteur de développement. Après six années de projets de coopération transnationale, 14 projets ont été montés pour plus de 120 000 € de crédits Leader-FEADER. Afin de conforter notre stratégie mise en place, il s'agira de conforter la coopération autour des activités de pleine nature, développer la valorisation des savoirs et des produits locaux, étudier et diffuser les bonnes pratiques du développement économique dans le milieu rural. Cette coopération permettra de participer au renforcement de l'identité Européenne par des échanges et projets de jeunes favorisant la mobilité.</p> <p>Une coopération privilégiée s'est nouée avec nos partenaires roumains des GAL de Cluj et Napoca-Porolissum en Transylvanie notamment autour des activités de Pleine Nature en s'appuyant sur l'expertise des Stations de Pleine Nature de la Montagne Bourbonnaise et du Val de la Sioule.</p> <p>Dans le cadre de la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux (la chaux), une partie de notre territoire a déjà travaillé avec le GAL Serrania Suroeste Sevillana. Nous souhaiterions élargir et renforcer cette coopération autour de nouveaux axes de travail : les activités de pleine nature, la valorisation des produits locaux, des échanges de jeunes.</p> <p>Des contacts sont en cours avec l'Allemagne sur d'autres thématiques : jeunesse et entrepreneuriat...</p> <p>En annexe vous trouverez les lettres d'intention de coopération de nos partenaires.</p> <p>Par ailleurs, depuis 2009, le Pays Vichy-Auvergne est Chef de fil du projet de coopération « France-Balkans Europe de Sud-Est », cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères. Ce projet porte sur plusieurs volets que nous souhaitons approfondir et valoriser via l'outil « Leader », plus particulièrement sur la jeunesse.</p> <p>Des réflexions inter-territoriales démarrent sur la Rivière Allier avec le Pays du Grand Clermont et le Pays de Moulins. Avec la Région Rhône-Alpes, le Pays Roannais, de nouvelles coopérations devront être activées (sur la création d'un Grand Parc Naturel inter régional associant Montagne-Bourbonnaise, Monts de la Madeleine, Livradois-Forez et villes portes).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'esprit d'ouverture et l'échange d'expériences ✓ Partager des savoirs ✓ Développer des outils, des pratiques en commun ✓ Porter des projets communs ✓ Faire de la Francophonie, un enjeu de développement
Effets attendus ("on a réussi si")	<p>Après l'échange d'expériences, la création de produits communs, développer les échanges économiques, de nouveaux débouchés avec la création de structures communes GEIE ou GECT Partenariats universitaires</p>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Échanges d'expertises ➤ Transfert d'expériences, d'informations ➤ Réalisation d'outils en communs : outils de communication ➤ Participation à des opérations communes : prestations externes, structure juridique commune ➤ Etude de préfiguration
Bénéficiaires	<p>Tous porteurs publics/privés : Associations, tout porteur de projet privé, Communes-EPCI, GEIE, GECT...</p>

Dépenses éligibles		<p>Dépenses immatérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération du personnel ayant participé à l'action (salaires et charges et traitements accessoires prévus dans les conventions collectives) ; - Frais de déplacement dédiés à l'action, (transport, hébergement, restauration) - Frais de traduction et d'interprétariat - Frais de conception, d'édition et de diffusion de documents de communication dédiés à l'action, - Frais de location de salles dédiées à l'action, - Prestations externes, études de faisabilité, frais de consultants... <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels et équipements dédiés et nécessaires à la réalisation de l'action commune. Seules les dépenses destinées à l'action commune, au fonctionnement d'éventuelles structures communes et au support technique préparatoire sont admissibles. 			
Critères de sélection des projets		<p>Les projets prioritaires seront ceux qui s'inscrivent dans la continuité des projets portés avec la Roumanie et celles qui vont renforcer les relations avec la Métropole Clermontoise et des territoires de Rhône-Alpes</p> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique 			
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
en €	290 625	FEADER	Contributions nationales		
en %	80 (pour les collectivités)	120 000	30 000		
	64 (pour les associations)	70 000	17 500		21 875
	40 (pour les entreprises)	10 000	2 500		18 750
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 68,82%.			
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 10 - Nombre d'acteurs mobilisés : 15 - Nombre d'opérations de coopération interterritoriales : 4 - Nombre d'opérations de coopération transnationales européennes : 10 <p>Questions évaluatives</p>			

	- Indice d'ouverture à l'Europe et à de nouveaux partenaires
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL Cf tableau d'articulation FEDER-FSE-FEADER
Cofinancements mobilisables	- Etat - Ministère des Affaires Etrangères - Région (de l'idée au projet), ligne innovation - Départements : ligne coopération, ligne « Leader-Allier », lignes sectorielles - EPCI-communes - Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Règlement (UE) N°1305/2013
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR : Emploi

Fiche Action 08 Animer le programme, le gérer, l'évaluer	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	La démarche Leader vise à renforcer les initiatives du territoire ce qui implique un travail important d'animation, de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés. La déclinaison de la stratégie implique des moyens humains de qualité (coordination et gestion), des moyens pour communiquer et des moyens pour évaluer les résultats.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du GAL Pays Vichy-Auvergne ✓ Informer les porteurs publics et privés du programme leader et de ses possibilités ✓ Apporter une expertise technique au montage de projets et veiller à la bonne utilisation des fonds européens alloués. ✓ Impulser des synergies entre les acteurs ✓ Assurer une bonne gestion et un bon avancement du programme ✓ Evaluer le travail réalisé et les retombées du programme Leader
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Mis en réseau des acteurs du territoire et renforcements des partenariats - Meilleure connaissance des programmes européens et en particulier du programme leader
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER ➤ Animer le territoire pour développer la stratégie LEADER en cohérence avec les autres stratégies territoriales ➤ Participer et contribuer aux réunions du réseau rural ; ➤ Accompagner les porteurs de projet et les aider, à monter leur projet et à remplir leur dossier de demande de subvention ; vérifier la présence des pièces ➤ Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan de développement du GAL ; ➤ Réunir un comité technique associant les co-financeurs ou tout autre comité jugé opportun ; ➤ Préparer et animer les comités de programmation ; ➤ Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion ou de l'organisme payeur.
Bénéficiaires	Pays Vichy-Auvergne

Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel (salaire chargé et frais de structure proportionnels, (location des bureaux, affranchissement, photocopieur, assurances, frais de commissaire aux comptes liés à Leader, etc) et défraiements directement liés à l'opération (frais de déplacement, de restauration, de location de voiture) pour la coordination, animation, gestion et évaluation - Frais liés à l'organisation d'actions communes et transferts de compétences - Evaluation du programme : prestations externes et internes liées à cette action - Conseils (individuels ou collectif), audits, expertise <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de petits matériels (y compris matériel informatique, logiciel...) - Communication-conception-signalisation... <p>Le matériel d'occasion n'est pas éligible.</p>			
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation. Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles 			
Plan de financement				
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
en €	1 250 000	FEADER		Contributions nationales
en %	80	1 000 000	57 000	193 000
Taux Maximum d'Aides Publiques :	Maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 80%.			
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs.			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comités de programmation organisés : 20 - Nombre d'actions de communication organisées : 12 - Nombre d'acteurs mobilisés : 400 - Nombre de dossiers individuels montés : 35 - Taux de consommation de l'enveloppe financière et taux de paiement - Volume total des projets : 245 <p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la mise en réseau des acteurs - Incidence sur le public cible 			
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL Cf tableau d'articulation FEDER-FSE-FEADER			
Cofinancements mobilisables	Région : dispositifs Leader Départements Le Pays Vichy-Auvergne			
Références au cadre réglementaire applicable	Règlement (UE) N°1305/2013			

4. LA MAQUETTE FINANCIERE

Maquette prévisionnelle Leader 2014-2020 Pays Vichy-Auvergne									
	Contributions publiques envisagées					FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux d'aide publique maximum
	Région	Départements	Etat	Communes et EPCI	Privé				
Fiche Action 1 : Renforcer les liens Ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable	25 500,00 €	29 750,00 €	17 350,00 €	37 400,00 €	158 125,00 €	440 000,00 €	708 125,00 €	62,14%	De 80 à 100%
Fiche Action 2 : Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays	51 000,00 €	57 800,00 €	51 000,00 €	52 700,00 €	53 125,00 €	850 000,00 €	1 115 625,00 €	76,19%	De 80 à 100%
Fiche Action 3 : Une identité spécifique à préserver et valoriser - Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels	21 000,00 €	35 500,00 €	17 000,00 €	34 000,00 €	26 875,00 €	430 000,00 €	564 375,00 €	76,19%	De 80 à 100%
Fiche Action 4 : Une identité spécifique à préserver et valoriser - Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles	28 250,00 €	85 000,00 €	21 250,00 €	86 000,00 €	220 000,00 €	880 000,00 €	1 320 500,00 €	66,64%	De 40 à 100%
Fiche Action 5 : Accompagnement au développement de l'économie de proximité	42 000,00 €	85 000,00 €	68 000,00 €	230 000,00 €	468 750,00 €	1 700 000,00 €	2 593 750,00 €	65,54%	De 40 à 100%
Fiche Action 6 : Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjours de qualité	51 000,00 €	68 000,00 €	42 500,00 €	53 500,00 €	293 750,00 €	860 000,00 €	1 368 750,00 €	62,83%	De 40 à 100%
Fiche Action 7 : Faire de la coopération, un axe fort de développement du territoire	8 300,00 €	25 500,00 €	9 400,00 €	6 800,00 €	40 625,00 €	200 000,00 €	290 625,00 €	68,82%	De 40 à 100%
Fiche Action 8 : Animation-Gestion-Evaluation	57 000,00 €	- €	- €	- €	193 000,00 €	1 000 000,00 €	1 250 000,00 €	80,00%	100%
	158 300,00 €	178 500,00 €	119 900,00 €	290 300,00 €	996 125,00 €	6 360 000,00 €	9 211 750,00 €	69,79%	

5. LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

5.1 Ingénierie

Composition et compétences de l'équipe technique du GAL pour animer et piloter sa stratégie, lui permettant d'assumer les fonctions suivantes :

Une cellule technique dédiée au programme Leader

Pour répondre à l'évolution importante de l'enveloppe deux postes **(2 ETP) seront affectés à l'animation Leader** avec pour missions.

- Promotion du programme
- Animation sur le territoire afin de faciliter l'émergence de projets en lien avec les autres dispositifs (contrat Auvergne+ et Contrats des départements)
- Accompagnement des porteurs de projets et assistance technique au montage de projets, mise en réseau des partenaires (avis des services techniques et coordination avec les co-financeurs)
- Conduite des partenariats (y compris coopération)
- Information et communication sur leader afin de susciter les projets
- Suivi financier de l'enveloppe
- Suivi et évaluation du programme
- Mise en réseau avec les autres GAL, avec le Réseau rural
- Animation des comités thématiques

Un poste sera dédié exclusivement à la gestion du programme (1 ETP) avec pour missions, Le suivi financier et administratif des dossiers

- Suivi de la programmation et termes d'engagement financier des opérations
- Saisie des données dans le logiciel OSIRIS
- Vérification des différents états réalisés par les M.O (visites sur sites, contrôle service fait...)
- Vérification du versement des concours communautaires et cofinanceurs

En cours de programme, il pourra être fait appel à un gestionnaire supplémentaire.

Un coordinateur général accompagnera l'équipe en place au démarrage de la mission à mi-temps puis à 0.25 ETP).

5.2 Suivi

Les animateurs et le gestionnaire assureront conjointement les tâches du suivi d'exécution et le renseignement des tableaux de bord.

Les indicateurs des fiches pourront faire l'objet de propositions complémentaires travaillées par le comité de programmation.

Les élus et acteurs privés participeront également au suivi évaluation à travers le Comité de programmation

5.3 Évaluation

Outre les éléments de collecte qui seront fait régulièrement : indicateurs de réalisation et tableaux de bords, deux étapes sont envisagées :

- Evaluation à mi-parcours (réalisation, premiers résultats, pertinence et cohérence interne
- Evaluation finale qui intégrera ; les résultats finaux, l'estimation des impacts, l'efficacité, l'efficience, la plus-value leader...)
- Le porteur de projet sera amené à assurer le suivi d'exécution (tableaux de bords et compte-rendu d'exécution). Les indicateurs devront être renseignés

Le Comité technique du Comité de programmation sera animé par le Pays Vichy-Auvergne

- Sa mission sera
 - Suivi et l'évaluation des mesures faisant l'objet de travaux d'évaluation
 - Faire que l'évaluation soit participative
 - Identifier les critères d'évaluation et les questions évaluatives
 - Le suivi annuel de la programmation et de la mise en œuvre de la stratégie
 - Suivre et mener les travaux d'évaluation, valider les résultats et préconisations qui seront issues de ces travaux et les présenter au comité de programmation

5.4 Communication et diffusion

Pour communiquer, le GAL Leader propose de s'appuyer sur

- Des documents à télécharger sur le site internet du Pays Vichy-Auvergne sur la marche à suivre, les fiches actions, les grilles de sélection des projets afin d'assurer une totale transparence vis-à-vis des bénéficiaires
- Lettre d'information ou supports personnalisés pour les EPCI du territoire afin de faciliter la communication à chaque niveau, les collectivités partenaires
- Des réunions au plus près des territoires, des EPCI, du comité de programmation afin de diffuser l'information
- Des réunions d'information sur les territoires
- Les réunions portées par le Conseil de développement
- Mobilisation des réseaux d'information des partenaires

Le GAL Pays Vichy-Auvergne continuera de participer aux réunions organisées par le Réseau Rural Leader Auvergne et National sur la période 2014-2020. En fonction des demandes du Réseau, il apportera les informations dont il dispose

pour favoriser la mise en réseau, l'échange d'expériences, d'œuvrer pour la coopération et pour faciliter la mise en œuvre technique du programme leader.

Le GAL se fera également l'écho du réseau rural Auvergne et du Réseau Rural National pour que les acteurs du territoire puissent également aller s'enrichir ou faire part d'expériences innovantes ; exemples : porter à connaissance des éléments travaillés par le Réseau rural Auvergne ou diffusion des expériences du territoire

ANNEXES

Annexe 1 Liste des communes

Annexe 2 Analyse AFOM (Tableau)

Annexe 3 Maquette Grand Format

Annexe 4 Synthèse évaluation Leader 2007-2013 réalisée par IADT

Annexe 5 Composition du GAL

Annexe 6 Lettres intention Coopération Transnationale

Annexe 7 Cohérence FEADER/Leader

